



Zone Spéciale de Conservation
FR 4100246
« Gîtes à chiroptères autour de
Saint Dié »

Document d'objectifs

Version validée le 11 janvier 2012

Maîtrise d'ouvrage : Parc naturel régional des
Ballons des Vosges

Cahier 1 :
Les
diagnostics et
les mesures de
conservation



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR4100175 « GITES A CHIROPTERES AUTOUR DE SAINT-DIE »

Maître d'ouvrage

MEDDTL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – Lorraine/ Direction Départementale des Territoires des Vosges
Suivi de la démarche : Ludovic LE MARESQUIER , Karine SCHMITT (DREAL Lorraine), et Roger BOURCELOT (DDT)

Opérateur

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Fanny ORTLIEB (PNR des Ballons des Vosges)

Contribution au diagnostic écologique : CPEPESC Lorraine, CSL

Contribution / Synthèse / Relecture : Antoine ANDRE, Didier ARSEGUEL, Christophe BOREL, Samir BASRAOUI, Denis CARTIER, Fabien DUPONT, Jacqueline FRESSE, Mickaël GAMARDE, Loris GIOVANACCI, Karine JUNG, Claude MICHEL, Ludovic LEMARESQUIER, Jacky VERET

Crédits photographiques (couverture)

CSL

Référence à utiliser

ORTLIEB F. (2012) – *Document d'objectifs de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Gîtes à Chiroptères autour de Saint-Dié»*, – *Cahier 1 : Éléments de présentation et de synthèse*. 57p.

REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DU DOCOB

Collectivités impliquées directement dans la rédaction du Docob	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations	
Les communes Jacqueline Fresse Les membres des communautés de communes Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs	La Préfecture d'Épinal La Sous-Préfecture de Saint Dié des Vosges DREAL Ludovic Le Maresquier Karine Schmitt DDT Samir Basraoui Roger Bourcelot ONF	CRPF Stéphane Asaël CSL Didier Arseguet CPEPESC Lorraine : Christophe Borel Dorothée Jouan Mickaël Gamarde	Parc naturel régional des ballons des Vosges : Karine Gares Jacky Véret Antoine André Claude Michel Fabien Dupont

CHAPITRE 1: LE RAPPEL DU CONTEXTE NATURA 2000 6

A -Qu'est ce que natura 2000 ?	7
B- Qu'est ce qu'un document d'objectifs ?	8
D- Que sont les contrats natura 2000 ?	10
D.1 - Définition et contenu	10
D.2 - Les financements	10
D.3 - Les bénéficiaires	10
E- L'évaluation des incidences	11

CHAPITRE 2 : LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SITE 12

A- Présentation, localisation du site et statut foncier	13
B- Les données écologiques et l'occupation des sols	14
C- L'intérêt du secteur	14

CHAPITRE 3 : LES DIAGNOSTICS ECOLOGIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES 15

A- Généralités sur les chiroptères	16
B- Un diagnostic par gîte	16
B-1. Le tunnel de Vanémont	17
B-2. La grotte de la Culotte à Robache	19
B-3. La sape de Senones	22
B-4 La mine de La-Croix-aux-Mines	24
B-5 Les combles de l'église de Ban de Laveline	26

CHAPITRE 4 : LES ENJEUX ET OBJECTIFS OPERATIONNELS 30

A- Les enjeux du site natura 2000	31
B. Les objectifs de gestion du site Natura 2000	32

CHAPITRE 5 : LES FICHES ACTIONS 44

A Les fiches actions.....	45
B- Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre des actions retenues.....	55

CHAPITRE 6 : L'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS 56

A L'évaluation : quels objectifs ?.....	57
---	----

Liste des figures

Figure 1 : carte de localisation du site "Gîtes à chiroptères autour de Saint-Dié ...	11
Figure 2 Le cycle biologique des chiroptères	14
Figure 3 : Le tunnel de Vanémont, PNRBV 2011	17
Figure 4 : Barbastellus barbastellus, Gathoye Jean-Louis	18
Figure 5 : Localisation du Tunnel de Vanémont	16
Figure 6 : Levées topographiques du réseau souterrain financées dans le cadre du plan d'action régional de restauration des chiroptères 2010-2011 et photos de la grotte de Robache, PNRBV	17
Figure 7 : évolution des chiroptères dans la grotte, CPEPESC Lorraine	18
Figure 8 : Localisation de la grotte de la culotte à Robache.....	19
Figure 9 : évolution des chiroptères dans la sape, CPEPESC	20
Figure 10 : Localisation de la sape et sentier de Senones	21
Figure 12 : La mine de La Croix aux Mines	24
Figure 11 : évolution des chiroptères dans la mine, CPEPESC	22
Figure 13 : Localisation de la mine de La Croix aux Mines	23
Figure 14 : L'église de Ban de Laveline.....	26
Figure 15 : Évolution des chiroptères dans les combles, CPEPESC	24
Figure 17 : <i>Myotis myotis</i> , CSL.....	28

Les annexes dans le cahier 2

☒ annexe 6, cahier 2 : La charte natura 2000	9
☒ annexe 1, cahier 2 : Localisation et limites du secteur.....	13
☒ annexe 2, cahier 2 : carte du statut foncier, tableau des relevés cadastraux	14
☒ annexe 3, cahier 2 : Les gîtes autour de Saint Die dans les inventaires scientifiques de milieux naturels remarquables.....	14
☒ annexe 5, cahier 2: Données sur les espèces	16
☒ annexe 4, cahier 2 : Données sur l'occupation du sol et les habitats de chasse potentiels des espèces.	29

Les annexes dans le cahier 3

☞ annexe 4, cahier 3 : abréviations	7
☞ annexe 1, cahier 3 : composition du groupe de concertation locale, liste des réunions de concertation.....	8
☞ annexe 2, cahier 3 : comptes rendus des réunions	8
☞ annexe 3, cahier 3 : champ d'application du régime d'évaluation des incidences – examen des programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements dans les sites natura 2000	11

Chapitre 1: le rappel du contexte natura 2000

Quelques définitions

Habitat naturel

Milieu naturel constitué d'une association végétale particulière due aux spécificités de ce milieu (climat, sol...)

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat figurant à l'annexe 1 de la directive habitats ; il correspond à un milieu sensible, rare ou menacé. Certains sont dits prioritaires et nécessitent des mesures de protection et de gestion particulières.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce animale ou végétale figurant à l'annexe 2 de la directive habitats ou dans l'annexe 1 de la directive oiseaux. Elle correspond à une espèce sensible, rare ou menacée. Comme pour les habitats, il existe des espèces dites prioritaires qui nécessitent des mesures de protection et de gestion spécifiques.

Habitat d'espèce d'intérêt communautaire

Milieu de vie d'une espèce d'intérêt communautaire : là où elle naît, se reproduit, grandit, se nourrit....

A - Qu'est ce que natura 2000 ?

UN RESEAU ECOLOGIQUE EUROPEEN

L'Union européenne a adopté une politique de conservation des espèces et de leurs habitats par le biais de deux directives :

- la directive dite « oiseaux » de 1979 concerne la protection des oiseaux sauvages ;
- la directive dite « habitats » de 1992 vise à maintenir les habitats naturels rares, sensibles ou menacés ainsi que les habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable. Dans son annexe 2, on trouve une liste d'espèces menacées au niveau européen qu'il faut préserver.

Chaque pays de l'Union européenne désigne des Zones de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive oiseaux et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) au titre de la directive habitats. L'ensemble des ZPS et des ZSC constitue le réseau natura 2000.

Plus d'informations

➔ ANNEXE 5, CAHIER 3 : ABREVIATIONS

UN OUTIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le réseau natura 2000 vise à mettre en place des mesures de gestion pour la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, tout en tenant compte des exigences locales, économiques, sociales et culturelles.

C'est donc un outil de politique d'aménagement du territoire pour la gestion du patrimoine naturel et pour le développement de l'économie locale, mais il est également une occasion unique pour trouver un consensus autour de la gestion de la nature.

CALENDRIER DES REUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

**Comité de pilotage « Gîtes à
chiroptères autour de Saint-
Dié »**

24 juin 2010 : élection du Président du comité de
pilotage et du maître d'ouvrage, méthode de travail et
contenu du document d'objectifs

22 septembre 2011: présentation du diagnostic
écologique et socio-économique + Objectifs de gestion

11 janvier 2012 : validation
du document d'objectifs

B- Qu'est ce qu'un document d'objectifs ?

UN DOCUMENT CONCERTE

Pour mettre en œuvre le réseau natura 2000, la France a choisi de présenter pour chaque site un document de gestion – appelé document d'objectifs – qui prévoit notamment des mesures de conservation appropriées. Il établit un état des lieux écologique et socio-économique du site. Après une analyse des données écologiques, économiques et sociales, il permet d'identifier les objectifs, d'anticiper et de résoudre d'éventuelles difficultés avec les propriétaires ou les utilisateurs du site, de définir les moyens d'action et de planifier à long terme sa conservation.

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, maître d'ouvrage, est le rédacteur du document d'objectifs. Il fait le lien entre les acteurs locaux et l'Etat. La validation des étapes successives du document d'objectifs fait une large part à la concertation locale grâce à un comité de pilotage, présidé par Jacqueline FRESSE, adjointe au Maire de la commune Saint-Dié, et constitué d'acteurs concernés par la gestion du site.

Ce groupe s'est réuni 3 fois selon le calendrier présenté ci-contre.

Plus d'informations

➔ ANNEXE 1, CAHIER 3 : COMPOSITION DU GROUPE DE
CONCERTATION LOCALE, LISTE DES REUNIONS DE
CONCERTATION

➔ ANNEXE 2, CAHIER 3 : COMPTES RENDUS DES
REUNIONS

LE DOCUMENT D'OBJECTIFS (DECRET N°2008- 457 DU 15 MAI 2008 – ART. 18) DOIT CONTENIR

- une analyse décrivant l'état initial de conservation et la localisation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site, les mesures réglementaires de protection et les activités humaines exercées sur le site
- les objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et les espèces ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site
- des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs
- un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats natura 2000, précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à contrepartie financière
- l'indication des dispositifs financiers destinés à faciliter la réalisation des objectifs
- les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et l'état de conservation des habitats et des espèces.

C- Qu'est ce que la charte natura 2000 ?

LES ENGAGEMENTS DE BONNES PRATIQUES

Une charte comprend un ensemble d'engagements constitutifs de bonnes pratiques, de modes de gestion courants des milieux naturels concernés dont la mise en oeuvre n'est pas rémunérée. Ces pratiques courantes contribuent d'ores et déjà à la conservation des milieux naturels ou des espèces d'intérêt communautaire. Leur définition repose sur une large concertation préalable avec l'ensemble des acteurs concernés.

POURQUOI SIGNER UNE CHARTE NATURA 2000 ?

Les propriétaires de parcelles situées *dans* les sites natura 2000, de même que les « titulaires de droit réel », ont la possibilité de signer la charte natura 2000 (loi du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux). La signature de la charte marque tout d'abord l'adhésion du propriétaire en faveur d'une gestion courante et durable des sites natura 2000.

Le respect des engagements permettra d'autre part au propriétaire de bénéficier d'une exonération de la taxe sur le foncier non bâti. Enfin l'octroi de certaines aides publiques sera également conditionné à la signature de cette charte.

Plus d'information

➤ ANNEXE 6, CAHIER 2 : LA CHARTE NATURA 2000

ET POUR LES MODES DE GESTION ALLANT « AU-DELA » DES BONNES PRATIQUES ?

Dans le cadre des documents d'objectifs, il pourra être proposé de mettre en oeuvre des actions de gestion spécifiques allant au delà de ces pratiques dites de gestion courante.

Dans ce cas, les propriétaires et gestionnaires volontaires, dont des terrains sont situés dans le site natura 2000, auront la possibilité de bénéficier de contrats natura 2000, contrats rémunérés.

En cas d'action(s) non prévue(s) dans ces contrats, il s'agira pour l'opérateur du site de rechercher d'autres sources de financements, comme cela est déjà conduit classiquement.

D- Que sont les contrats natura 2000 ?

D.1 - Définition et contenu

LE CONTRAT NATURA 2000

- il porte sur la conservation ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site.
- il porte exclusivement sur des terrains situés dans le site natura 2000.
- il prend la forme de mesures agri-environnementales pour les exploitants agricoles. Les engagements figurant dans le contrat natura 2000 doivent être conformes aux objectifs et aux actions précisées dans le document d'objectifs.

Les cahiers des charges des contrats natura 2000 qui pourraient être proposés s'appuieront sur les arrêtés régionaux ou circulaire nationale en vigueur (arrêtés relatifs aux conditions de financement des mesures de gestion.)

DUREE

Les contrats sont signés pour cinq ans. Celle-ci doit être appréciée en fonction des objectifs de conservation ou de restauration des milieux naturels, dans un souci d'harmonisation avec d'autres documents de planification existants

CONTENU

- les opérations à effectuer pour mettre en œuvre des objectifs de conservation (ou de restauration) des habitats et des espèces énoncés dans le document d'objectifs.
- les engagements correspondant aux bonnes pratiques ne donnant pas lieu à des compensations financières.
- les engagements donnant droit à contrepartie financière.
- le montant, la durée et les modalités de versement des aides financières.
- les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect de ces engagements

D.2 - Les financements

Le contractant qui accepte de s'engager dans un contrat natura 2000 bénéficie en contrepartie d'aides financières annuelles. Ces dernières proviendront :

- de cofinancements européens.
 - de l'État : ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), ministère de l'Agriculture (MAAPART).
 - de cofinancements éventuels émanant de collectivités territoriales, des établissements publics et autres acteurs locaux.
- Les aides seront versées par l'A.S.P. (remplace le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles = CNASEA) dans le cadre d'une convention annuelle passée avec l'État.

D.3 - Les bénéficiaires

Toute personne physique ou morale titulaire de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans le site natura 2000 peut conclure (démarche basée sur le volontariat) avec l'autorité administrative des contrats dénommés contrats natura 2000.

E- L'évaluation des incidences

UNE EVALUATION QUI S'INSCRIT LE PLUS SOUVENT DANS DES REGIMES D'AUTORISATION DEJA EXISTANTS

Le réseau natura 2000 a été créé avec l'objectif de maintenir ou de restaurer dans un état de conservation favorable les habitats et les espèces de faune ou de flore considérés comme présentant un intérêt particulier pour le patrimoine naturel européen, tout en permettant l'exercice d'activités socio-économiques indispensables au maintien des zones rurales et au développement des territoires.

Un développement durable passe par une appréciation fine des programmes et des projets susceptibles d'affecter de façon notable ces espaces. Il conviendra donc d'étudier, le plus en amont possible, la compatibilité des programmes et projets avec les objectifs de conservation. A cette fin, un régime d' « évaluation des incidences » a été prévu par l'article 6, paragraphes 3 & 4, de la directive Habitats. Sa transposition en droit français s'appuie sur les articles L. 414-4. à L. 414-7 et les articles R. 414-19 et R. 414-29 du code de l'environnement. La circulaire DNP/SDEN n° 2004-1 du 5 octobre 2004 en précise les modalités d'application et le contenu ainsi que la circulaire DEVN1010526C du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Ce régime d'évaluation des incidences Natura 2000 s'insère, le plus souvent, dans les régimes d'autorisation, d'approbation ou de déclaration existants : étude ou notice d'impact, documents

d'incidence au titre de la loi sur l'eau, ICPE soumis à autorisation, autorisations de défrichements,... Actuellement, une liste nationale contenant 29 catégories de projets, soumis à un régime d'autorisation, d'approbation ou de déclaration, a été établie par décret 2010-365 du 09 avril 2010. Cette liste nationale est complétée localement par des listes fixées par arrêté préfectoral. La 1^{ère} liste locale concerne les projets déjà soumis administrativement à ces régimes d'encadrement. Une seconde liste locale, issue d'une 2^{ème} liste nationale de référence (dite liste second décret), vise des projets non encadrés administrativement et crée un régime propre à natura 2000. **Décret n° 2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000**

Pour plus d'informations, on trouvera en annexe 3, cahier 3, un schéma présentant le champ d'application prévu par la loi française.

LE CONTENU DE L'EVALUATION DES INCIDENCES (R414-23 DU CE).

L'étude d'incidence se focalise sur les effets du projet par rapport aux objectifs de conservation du site natura 2000.

Dans un guide méthodologique (MEDD, nov. 2004), le Ministère de l'Ecologie précise le contenu de cette étude :

- présentation du (des) site (s) natura 2000 et du projet / programme concerné
- analyse de l'état de conservation du site
- analyse des incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes sur l'état de conservation

- mesures pour supprimer ou réduire les incidences dommageables et estimation des dépenses correspondantes
- conclusion sur l'atteinte portée
- si le projet / programme porte atteinte à l'état de conservation du site : les raisons justifiant, le cas échéant, sa réalisation
- analyse des méthodes utilisées pour évaluer les incidences

Pour la constituer, il faudra tenir compte du présent document d'objectifs qui énonce les objectifs de gestion durable du site.

QUELLE CONSEQUENCES POUR LE PROJET ?

Si l'évaluation des incidences conclut sur l'absence d'effet(s) significatif(s) sur l'état de conservation des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire ayant motivé la désignation du site au niveau européen, l'autorisation ou l'approbation peut être donnée.

Dans la négative, des solutions alternatives ou compensatoires sont recherchées. Si toutefois de telles solutions ne peuvent être envisagées, et dans le cas où ce projet ou programme ne relève pas de raisons impératives d'intérêt public liées à la santé ou à la sécurité publique, l'autorisation ne peut être donnée qu'après avis de la commission européenne.

Le schéma en annexe 3, cahier 3 présente plus en détail ce régime d'autorisation.

ANNEXE 3, CAHIER 3 : CHAMP D'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION DES INCIDENCES – EXAMEN DES PROGRAMMES ET PROJETS DE TRAVAUX, D'OUVRAGES ET D'AMENAGEMENTS DANS LES SITES NATURA 2000

Chapitre 2 : les principales caractéristiques du site

A- Présentation, localisation du site et statut foncier

LE TERRITOIRE NATURA 2000 DE LA ZONE SPECIALE DE CONSERVATION « GITES A CHIROPTERES AUTOUR DE SAINT DIE » (ZSC N° FR4100246) EST UN PERIMETRE PONCTUEL CONSTITUE DE 5 GITES.

Le site « des gîtes à chiroptères autour de Saint Dié » a été désigné par arrêté ministériel le **27 mai 2009 au titre de la Directive Habitats**. Il se situe en Lorraine, dans le département des Vosges, au sein de l'**aire biogéographique continentale**. Le site fait partie d'un réseau départemental de plusieurs autres sites natura 2000 de préservation des chiroptères : La Vôge, Epinal, Le Thillot et Neufchâteau.

Les gîtes qui constituent le site sont de natures variées mais tous d'origine anthropique, ils sont répartis sur 5 communes différentes :

- **Les combles de l'église de Ban-de-Laveline**
- **La mine du travers-banc de la Fonderie de La Croix aux Mines**
- **La grotte de la Culotte à Robache (Saint-Dié)**
- **Le Tunnel de Vanémont (Saint-Léonard)**
- **La sape de Senones**

Ce site marqué par la présence de chauve-souris se répartit en 4 gîtes d'hibernation et un seul de mise bas dans les combles de l'église de Ban de Laveline.

ANNEXE 1, CAHIER 2 : LOCALISATION ET LIMITES DU SECTEUR

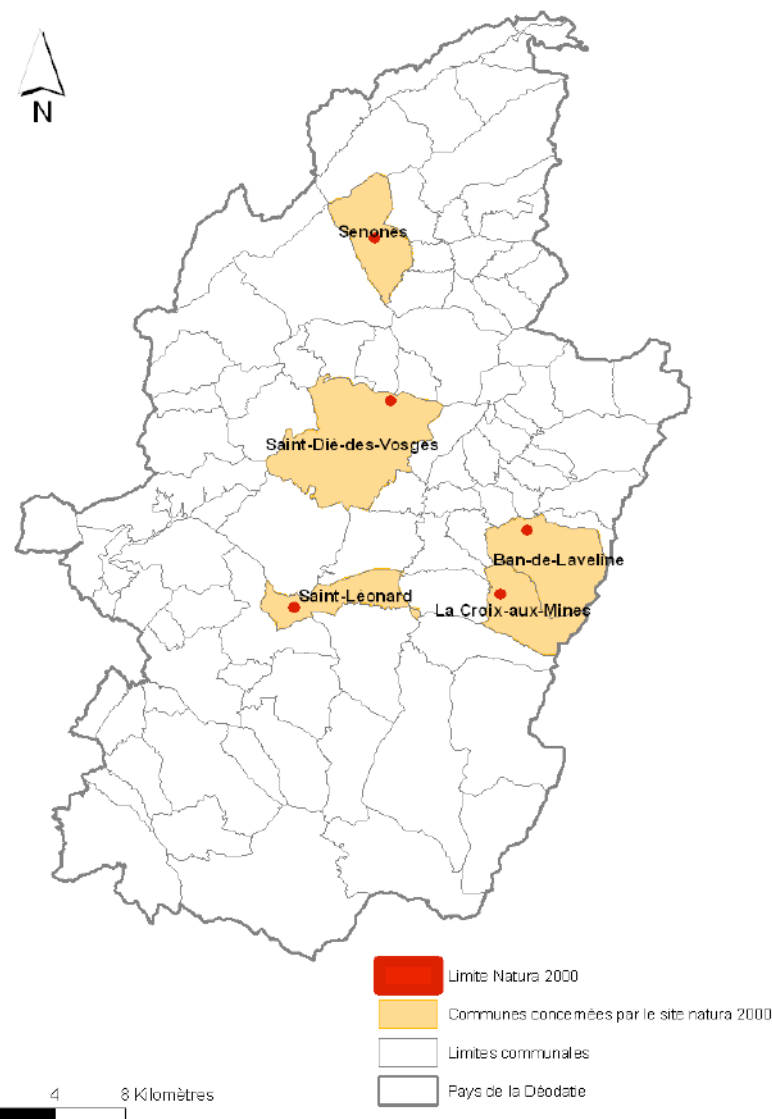


Figure 1 : carte de localisation du site "Gîtes à chiroptères autour de Saint-Dié"

STATUT FONCIER

Le site est constitué de parcelles communales et privées. 3 gîtes relèvent de propriétés communales : L'église, la sape et la mine. Le propriétaire du tunnel est le Réseau Ferré de France (RFF) géré par la SNCF. Quant à la grotte, elle appartient à un propriétaire privé.

✂ ANNEXE 2, CAHIER 2 : CARTE DU STATUT FONCIER, TABLEAU DES RELEVÉS CADASTRAUX

B- Les données écologiques et l'occupation des sols

Altitude : les différents gîtes sont situés entre 430 et 645 m.

Géologie : La géologie du secteur de Saint-Dié est très compliquée puisqu'elle offre à la fois des terrains géologiques variés et une tectonique complexe. Cette complexité est due à la position d'interface entre les roches cristallines des Vosges (granite et gneiss des crêtes et du Champ du Feu) au Sud et à l'Est et les matériaux sédimentaires du bassin parisien (grès Permo-Triasique) au nord-ouest. S'ajoutent à cela, les terrains alluvionnaires du Quaternaire déposés par la Meurthe. Les gîtes sont concernés par les grès du Permien et du Trias. La tectonique cassante est post-triasique. Le tunnel repose sur une couche de Frapelle : graviers à lentilles rouge clair micacées. La grotte de Robache est une ancienne carrière de dolomie dans du grès.

Le Massif de Senones, est un Horst dévonien, essentiellement volcanique au cœur granitique, recouvert par les grès. Enfin, la mine de la Croix aux Mines se situe sur des Gneiss et des Migmatites.

Climat : climat semi continental. Les précipitations sont abondantes (1800mm/an en moyenne), les hivers sont froids et les étés chauds (8°C de moyenne annuelle).

Hydrologie : Le cours d'eau principal du secteur est la Meurthe s'écoulant du sud au nord par de larges méandres traduisant une faible pente (50m de dénivelé sur 18 kms environ) formant ainsi une vaste vallée. Quelques affluents passent à proximité des gîtes ; le ruisseau de Robache près de la Grotte, celui de Taintroué à St-Léonard, celui de Ravine à Senones et la rivière La Morthe à La-Croix-aux-Mines et Ban-de-Laveline.

Occupation du sol : Le Pays de la Déodatie constitue un ensemble de monts et vallées façonnés par le bassin versant de la Meurthe et ses affluents. Il est marqué par la prépondérance de la forêt qui occupe 70% du territoire. On retrouve des résineux sur les montagnes gréseuses et de la forêt mixte sur les parties cristallines. Les fonds de vallées sont très urbanisés, cependant on observe pâturages et bosquets entre habitations et industries.

C- L'intérêt du secteur

Le site Natura 2000 « Gîtes à chiroptères autour de Saint-Dié » est un site éclaté multifonctionnel dans la biologie des chiroptères puisqu'il regroupe à la fois des gîtes d'estivage, d'hibernation et de transit. L'identification de ces gîtes est liée à une richesse spécifique importante caractérisée par la présence de nombreuses espèces de chauves-souris, environ une dizaine, dont deux espèces particulièrement intéressantes : le Grand Murin et la Barbastelle, cette dernière est peu frileuse mais rarement observée en hibernation. Par ailleurs, les effectifs en hibernations, faibles par gîte, sont tout de même importants sur l'ensemble du site. Quant aux gîtes d'estivage ou de mise bas, ils sont rares ou méconnus dans le secteur de Saint-Dié et celui de Ban de Laveline est le plus important.

Ces intérêts ont justifié l'inscription du site dans le cadre d'inventaires nationaux et internationaux de sites naturels remarquables, dont on trouvera une synthèse en annexe 3, cahier 2.

✂ ANNEXE 3, CAHIER 2 : LES GITES AUTOUR DE SAINT DIE DANS LES INVENTAIRES SCIENTIFIQUES DE MILIEUX NATURELS REMARQUABLES

Chapitre 3 : les diagnostics écologiques et socio-économiques

A- Généralités sur les chiroptères

Les chiroptères constituent le 2^{ème} ordre des mammifères avec plus de 1000 espèces dans le monde, 36 en Europe et 22 en Lorraine.

Leur cycle de vie est assez particulier puisqu'il est caractérisé par 4 étapes : l'accouplement en automne, suivi d'un transit vers les gîtes d'hiver dans lesquels elles entrent en léthargie pour économiser leur énergie. La gestation est différée puisqu'elle démarre au printemps, tout comme la période de chasse, au moment du transit vers les gîtes d'été au sein desquels les femelles mettent bas.



Figure 2 Le cycle biologique des chiroptères

Ces espèces sont insectivores et indicatrices du bon état écologique des écosystèmes, elles sont très sensibles aux modifications de leurs habitats notamment aux variations de températures dans les gîtes d'hiver.

Les chiroptères sont des espèces très menacées par l'artificialisation du territoire mais également la destruction de leurs gîtes, le dérangement, l'emploi de pesticides, l'installation d'éoliennes, ... Elles sont aussi soumises à diverses protections à différentes échelles :

- Internationalement, par les conventions de Bonn et Bern pour la conservation des espèces migratrices et la vie sauvage
- Au niveau européen, au titre de la Directive Habitats Faune Flore, 12 espèces sont concernées et permettent la désignation de ZSC, telle que les mines du Thillot.
- Au niveau national, toutes les chauves-souris sont protégées depuis 1976 par le Code de l'environnement et les habitats par un arrêté ministériel de 2007.

☒ **CAHIER 2, ANNEXE 5 : DONNEES SUR LES ESPECES**

B- Un diagnostic par gîte

Les diagnostics écologiques et socio-économiques sont présentés individuellement pour chacun des gîtes qui constituent le site natura 2000 « Gîtes autour de Saint-Dié ». En effet, les gîtes sont de nature différente (église, tunnel, ...), ils ne possèdent donc pas les mêmes caractéristiques ni problématiques. De plus, les gîtes étant éloignés les uns des autres, il n'y a pas de lien établi entre les populations de chiroptères présentes dans chacun d'eux. Chaque gîte est présenté de la manière suivante :

- **Données administratives** : commune, propriété foncière
- **Description du gîte** avec photo et/ou schéma
- **Historique**
- **Diagnostic écologique** : espèces présentes, évolution des effectifs illustrée par un graphique, intérêts et cotation du gîte par le CSL et la CPEPESC
- **Activités socio-économiques**
- **Inventaires, mesures réglementaires** : ENS, ZNIEFF, APB, ...
- **Projets**
- **Problématiques**

Une synthèse sur l'ensemble du site conclut ce diagnostic.

B-1. Le tunnel de Vanémont

- Données administratives

Commune concernée : Vanémont, hameau de la commune de Saint Léonard

Propriétaire : Réseau Ferré de France (RFF)

Gestionnaire : SNCF- Infrastructure

- Description du gîte

Le Tunnel de Vanémont 2 Voie 2 est un tunnel bitube de percement désaffecté de 160 mètres. Il est composé d'une seule voie, la voie 1 passant par une tranchée parallèle. Il est situé sur la section de ligne La Rotene (88) Saint Léonard (88). Son accès est interdit puisqu'il est sur les emprises ferroviaires. Le tunnel est fermé par un grillage et un portail d'accès cadenassé d'un côté et l'autre entrée est bouchée mais commence à s'ouvrir partiellement.



Figure 3 : Le tunnel de Vanémont, PNRBV 2011

- Historique

Le tunnel a été construit en 1876. Il est inutilisé depuis 1944, désaffecté pour cause de trafic trop faible et mis en voie unique.

- Diagnostic écologique

Entre 2000 et 2010, 8 espèces ont été recensées dans le tunnel, dont un individu qui n'a pas été déterminé. On remarque un effectif important pour La Barbastelle (*Barbastellus barbastellus*), espèce d'intérêt communautaire qui a permis la désignation du site, dont le nombre d'individus est en constante augmentation depuis 2003. On peut noter la chute des effectifs du *Myotis nattereri* en 2003 qui passe de 9 à seulement 2 individus. Les autres espèces sont présentes de manière stable en petits nombres variant de 1 à 4. En 2010, La pipistrelle (*Pipistrellus Pipistrellus*) a été observée pour la première fois.

Ce gîte d'hibernation, et aussi de transit pour *Plecotus austriacus*, présente un intérêt par l'importante richesse spécifique qu'il héberge avec notamment 2 espèces de l'annexe II de la Directive Habitat. En 2005, il était le 7^e gîte d'hibernation régional pour *Barbastellus barbastellus* ; depuis d'autres gîtes plus importants ont été découverts. À la même période, le tunnel obtient une note de 200, d'après le protocole de hiérarchisation des gîtes créé par la CSL et la CPEPESC Lorraine et se place en 2^e position par rapport à l'ensemble des gîtes prospectés sur un rayon de 10km autour du site natura 2000. Entre 2000 et 2011, la note du gîte passe à 85. Cette baisse se traduit par un changement de protocole plus strict qui ne signifie pas une baisse d'intérêt du gîte. **Le tunnel reste le mieux coté parmi les 5 autres qui constituent le site natura 2000 (CPEPESC Lorraine).**

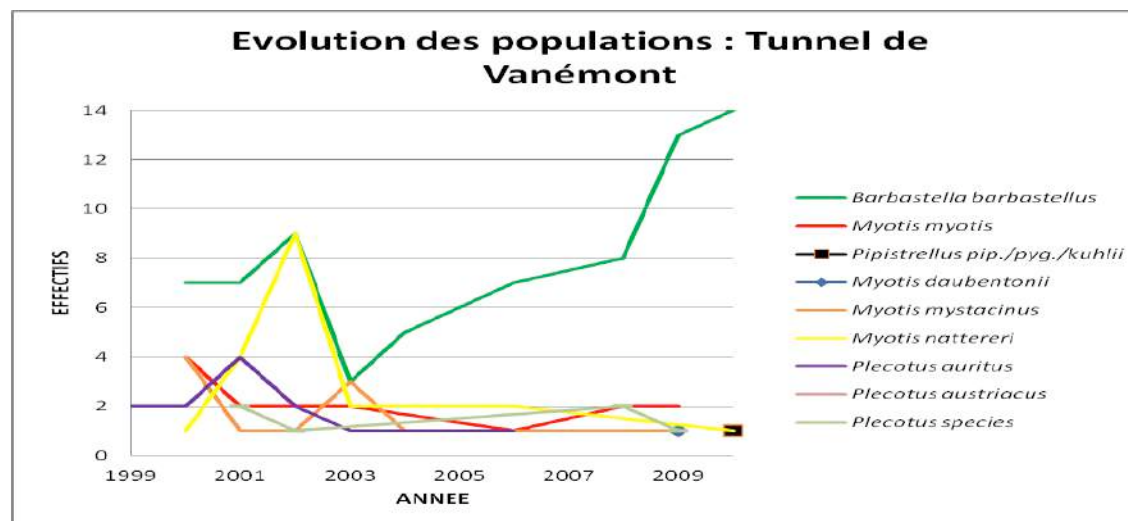




Figure 4 : *Barbastellus barbastellus*, Gathoye Jean-Louis

- **Activités socio-économiques**

Les **inventaires des chiroptères** sont réalisés par la Commission de Protection des Eaux du Patrimoine de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine (CPEPESC Lorraine). Association créée en 1979, elle réalise des inventaires et études des sites et espèces à chauves-souris, protège les sites et réalise des plans de gestion. La CPEPESC réalise des suivis chiroptères depuis 1999 dans ce gîte, essaye de suivre une fois par an selon la disponibilité des bénévoles.

Bien que le tunnel soit totalement désaffecté, il persiste une circulaire ferroviaire sur la voie parallèle reliant Saint-Dié-des-Vosges à Epinal avec un trafic estimé à une dizaine de TER-Lorraine par jour.

On remarque également la présence de déchets au sein du tunnel qui traduit une fréquentation sauvage.

Concernant la gestion forestière, les forêts à proximité du site natura 2000 sont dominées par l'épicéa et le pin sylvestre avec un peu de sapin. Ce dernier domine sur les parties plus éloignées du site. Le type de structure principale est la régénération. On observe un peu de croissance active et des peuplements mûrs, peu de peuplements clairs et beaucoup de zones sinistrées. Les stations forestières seraient plutôt des sapinières hêtraies sur sol très acide ou des pineraies sur sol superficiel.

- **Inventaires et mesures réglementaires**

Le gîte est concerné par le réseau **natura 2000** qui consiste dans un premier temps à réaliser un diagnostic du site comprenant notamment l'état des lieux des habitats et des espèces présentes. Natura 2000 possède également un volet réglementaire dans le cadre de l'évaluation des incidences lorsqu'un projet est initié dans ou à proximité d'un site. Le site est également concerné par un **Espace Naturel Sensible** « Tunnel SNCF désaffecté de Vanémont » 88*B24, désigné en 2004, d'intérêt régional.

Au niveau du Plan Local d'Urbanisme, le tunnel est situé en zone naturelle N.

- **Projets**

Aucun projet n'est, pour l'instant, envisagé sur ce gîte, ni modernisation, ni réactivation, ni destruction.

- **Problématiques**

Des problématiques se posent sur la structure du tunnel ainsi que sur son accès.

En effet, la sortie du tunnel est bouchée mais s'ouvre partiellement. La stabilisation de cette ouverture serait préférable pour garantir l'accès aux chauves-souris sans pour autant l'agrandir pour éviter les courants d'air auxquels les chiroptères sont très sensibles.

Concernant l'accès, le tunnel est sous emprise ferroviaire or, d'un point de vue général et réglementaire, l'ensemble des emprises ferroviaires, ouvertes, délimitées ou closes, est interdit d'accès.



Figure 5 : Localisation du Tunnel de Vanémont

B-2. La grotte de la Culotte à Robache

- Données administratives

Commune concernée : Robache, quartier-village de Saint-Dié

Propriétaire : privé

Gestionnaire : le propriétaire mais un bail emphytéotique est prévu avec le CSL.

- Description du gîte

La grotte de Robache est une ancienne carrière de dolomies dans du grès. La dolomie est une roche sédimentaire carbonatée blanche nacrée, proche du calcaire, composée à 21% de magnésie et 3% d'argile. En moyenne, la couche de dolomie est épaisse de 2,5m. En réalité, la grotte est composée de deux parties.

- Historique

Les premières traces écrites de l'exploitation de la grotte date de 1838. Réduite en poussière, la dolomie servait à fabriquer de l'huile de pierre pour graisser les voitures, elle était également utilisée pour la fabrication de tuiles et autres briques. La magnésie qui compose cette roche était également utilisée en ciment par les travaux publics des Vosges pour réaliser des ponts notamment celui de Saint Dié ou le pont suspendu d'Epinal.

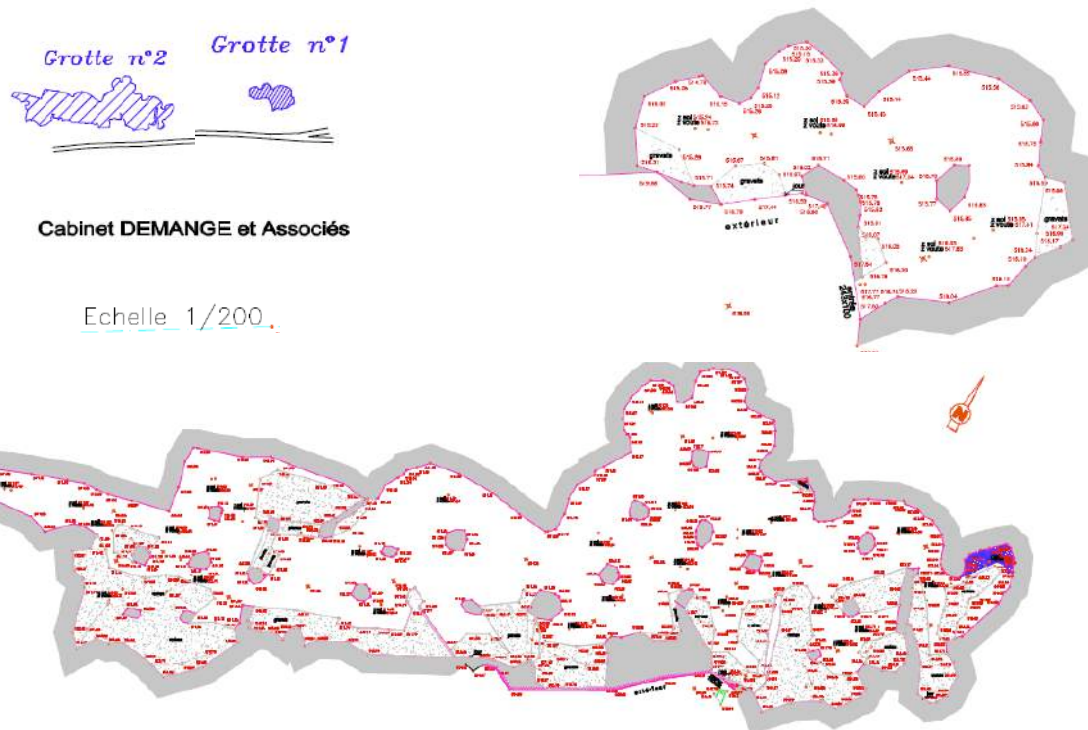


Figure 6 : Levées topographiques du réseau souterrain financées dans le cadre du plan d'action régional de restauration des chiroptères 2010-2011 et photos de la grotte de Robache, PNRBV

La carrière était exploitée jusqu'en 1854 voire 1901, 4 ouvriers y travaillaient et 2,5 tonnes étaient extraites par an. En 1956, les grottes ont été réutilisées comme champignonnières. Les trois entrées étaient fermées par des portes, 3 ouvriers y travaillaient. L'exploitation cessa en 1966 du fait de la concurrence et de vols répétés. Les grottes ont été abandonnées et les entrées se sont obstruées. Aujourd'hui, cette grotte a été rachetée par un propriétaire privé qui stocke du matériel à l'intérieur et devant les entrées. Il est cependant prévu de signer un bail emphytéotique avec le CSL pour gérer le site et mieux prendre en compte les chiroptères. (Source : Thierry Choserot, © Société Philomathique Vosgienne, Saint-Dié-des-Vosges.)

• Diagnostic écologique

Les premières données chauves-souris remontent à 1949.

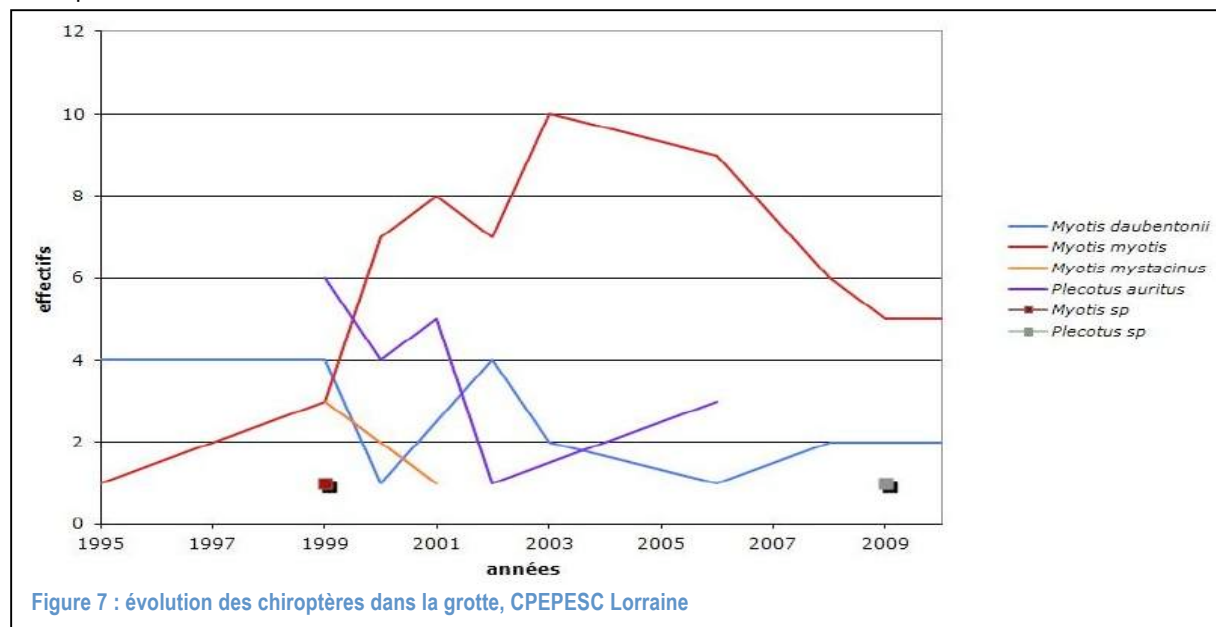
Entre 1995 et 2010, 5 espèces ont été recensées, parmi elles, deux individus n'ont pas été identifiés précisément. **Une espèce de l'annexe II de la Directive Habitats est présente dans ce gîte : *Myotis Myotis*.** On constate une augmentation progressive jusqu'en 2003, jusqu'à 10 individus, depuis son effectif diminue pour atteindre 5 individus en 2009 et 2010. Concernant les autres espèces, leurs effectifs oscillent entre 1 et 6 avec une moyenne de 2 à 3 individus. Il est intéressant de noter que 3 espèces d'intérêt communautaire ont été observées au sein de ce gîte en 1950 : *Barbastellus barbastellus*, *Rhinolophus hipposideros* et *Myotis bechsteinii* avec pour effectifs respectifs :

1, 12 et 4 individus. Cependant, ces 3 espèces ont vraisemblablement abandonné la grotte depuis.

Ce gîte est **essentiellement d'hibernation**, un individu de *Myotis myotis* a été observé en transit en 1995. La grotte présentait un grand intérêt d'un point de vue de sa richesse spécifique, en 1950, avec notamment l'hébergement d'espèces rares aux effectifs non négligeables. Entre 1950 et 2006, elle obtenait une note de 170 qui la plaçait en 3^e position par rapport à l'ensemble des gîtes prospectés dans un rayon de 10km autour du site natura 2000. Si on se base sur les données récentes (2000-2011), la cotation du gîte tombe à 45 ex-aequo avec 2 autres gîtes (la sape de Senones et l'église de Ban-de-Laveline) du site natura 2000. Cette baisse généralisée des cotations est due à un changement de protocole en 2009, plus sévère.

• Activités socio-économiques

La carrière n'est plus exploitée depuis 1966. Le site n'a plus qu'une vocation de stockage par le propriétaire. Seuls des suivis scientifiques de chiroptères, réalisés par la CPEPESC Lorraine, sont régulièrement menés depuis 1995. Concernant les forêts alentours, on retrouve une dominance de sapins et de pins sylvestres avec une mosaïque de types de peuplements en maturation et irréguliers, les peuplements clairs sont assez rares. On se retrouve dans les stations des hêtraies sapinières à sol très acide.



- **Inventaires, mesures réglementaires**

Mis à part natura 2000, ce gîte n'est concerné par aucun inventaire ou mesure de gestion particulière. On peut tout de même noter la présence d'un ENS et également ZNIEFF « Flore de la dolomie près de Saint-Dié » 88*F22 d'intérêt local et d'une autre ZNIEFF « Marzelay et Robache » à proximité du site qui concernent des pelouses remarquables à mésobromion et fruticées qui peuvent constituer des terrains de chasse intéressants pour les chauves-souris.

La grotte est située en zone naturelle N dans le PLU.

- **Projet**

Comme précisé précédemment, un bail emphytéotique de 18 ans est prévu pour déléguer la gestion des parties souterraines de la grotte au CSL. À l'heure actuelle, un géomètre a réalisé des relevés pour calculer les volumes et pouvoir débiter une démarche notariale. Les conditions de signature du bail sont les suivantes : maintenir les ouvertures aux chiroptères et le libre accès aux suivis scientifiques en laissant la possibilité au propriétaire de mettre en place un pâturage aux alentours de la grotte.

- **Problématiques**

La gestion actuelle pose problème puisque le propriétaire bouche les entrées avec des dépôts de matériaux dangereux, qui peuvent également poser problème pour la santé publique. Une baisse des

effectifs de chiroptères est constatée. Cette baisse est peut-être due au défrichement de la parcelle réalisée par le propriétaire, au stockage des déchets ou au comblement d'une entrée. De plus, le périmètre officiel ne correspond pas à la localisation réelle.

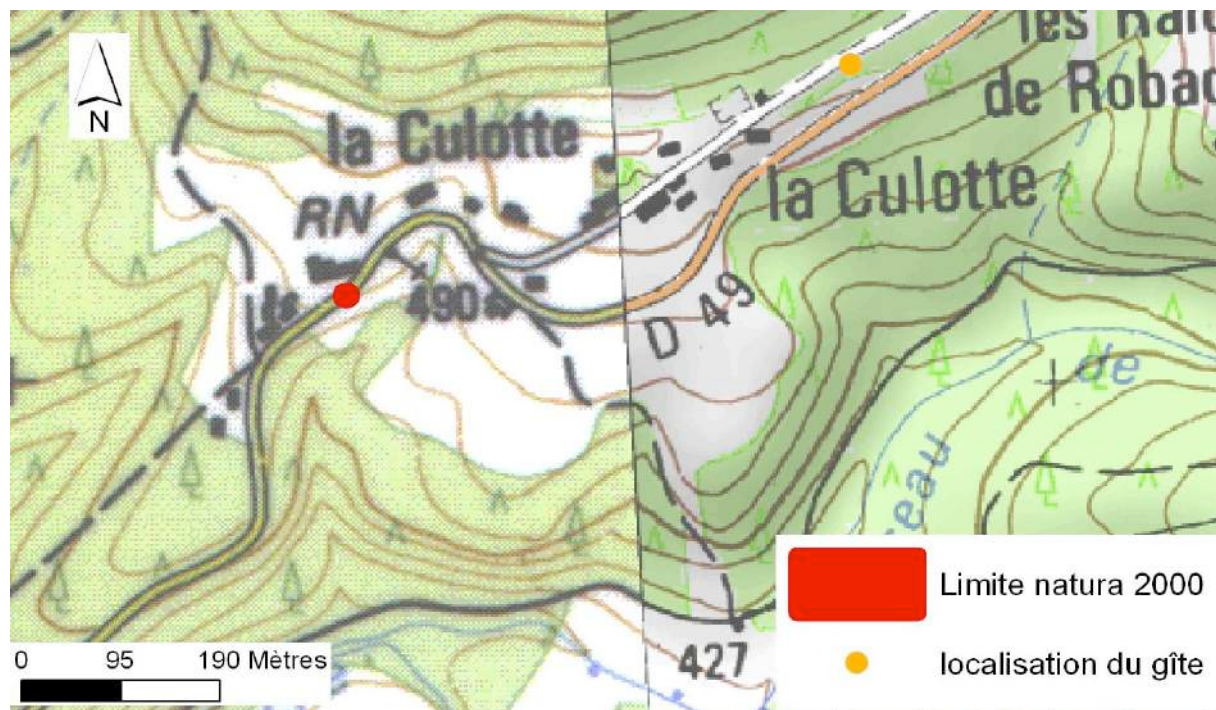


Figure 8 : Localisation de la grotte de la culotte à Robache

B-3. La sape de Senones

- **Données administratives**

Commune concernée : Senones

Propriétaire : commune

Gestionnaire : pas de gestion particulière actuellement mais projet partenarial entre la communauté de communes, l'ONF et la CPEPESC Lorraine.

- **Description du gîte**

La sape de Senones est en réalité un blockhaus allemand érigé pendant la guerre 14-18. Pendant toute la durée de la guerre, il a fait l'objet de multiples améliorations dans sa fortification. Composé de différents matériaux (bois, brique, acier, béton) et taillé en profondeur dans le grès, il comprend plusieurs niveaux et totalise une longueur de près de 70 mètres sur 20 mètres de largeur et se développe sur une hauteur de plus de 15 mètres. Il dispose de 5 puits d'accès taillés dans la roche et d'une coursière permettant de desservir un système bétonné de défense uniquement accessible par un réseau souterrain.



- **Historique**

Le champ de bataille du secteur de la Roche Mère Henry, au-dessus de Senones, est un modèle en terme de guerre de montagne pour la période 1914-1918. Ce grand abri allemand qui marque la première ligne sur le sommet est connu dans l'histoire dès le 19 novembre 1914, date de sa première attaque par les troupes françaises. (Source : Yann Prouillet, © Société Philomatique Vosgienne, Saint-Dié-des-Vosges.)

- **Diagnostic écologique**

Entre 1999 et 2009, 5 espèces ont été recensées dans ce gîte d'hibernation. Les effectifs sont assez faibles, ils sont compris entre 1 et 4 individus par espèce. Ce gîte est occupé par 2 espèces de l'annexe II de la Directive Habitat, *Myotis myotis* et

Barbastellus barbastellus. A elle seule, cette « sape » présente un intérêt moyen pour les chiroptères, cependant, elle fait partie d'un complexe de vestiges militaires connexes dans le secteur. L'ensemble de ces vestiges présente un grand intérêt pour l'accueil des chiroptères. En 2000, *Rhinolophus hipposideros*, espèce très rare dans les Vosges, a été observé dans l'un de ces ouvrages militaires. D'après le protocole de hiérarchisation des gîtes, celui-ci obtient la note de 145 entre 1999 et 2003. Sur une période plus longue, de 2000 à 2011, la cotation baisse à 45 puisque le protocole est plus sévère.

- **Activités socio-économiques**

Les inventaires des chiroptères sont réalisés par la CPEPESC Lorraine depuis 1998, deux passages par an sont effectués.

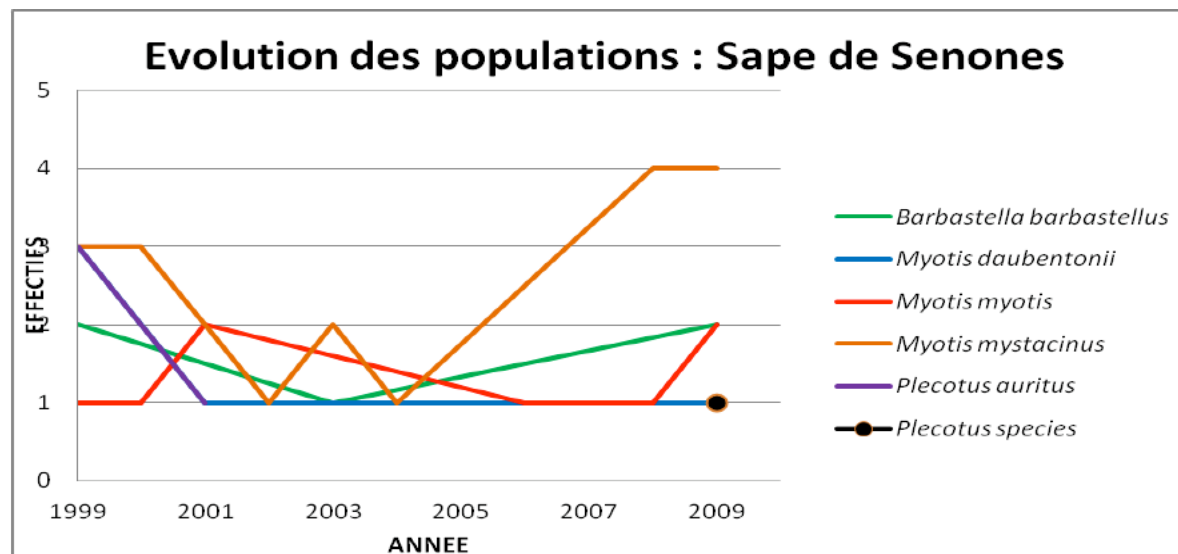


Figure 9 : évolution des chiroptères dans la sape, CPEPESC

Le gîte est juxtaposé à un sentier pédestre entretenu par le Club Vosgien, mais la fréquentation est assez faible dans ce secteur. Le GR 533 passe à proximité.

Par rapport aux forêts, le sapin domine avec un peu de pins sylvestres et des petites portions en douglas. Les types de peuplements sont principalement clairs ou irréguliers. Ce secteur fait partie des stations de sapinières hêtraie sur sol très acide à myrtilles.

- **Inventaires et mesures réglementaires**

Les seuls inventaires et mesure réglementaire qui concernent le site sont concernés par le réseau Natura 2000 avec le site des gîtes à chiroptères mais également la ZPS « Massif Vosgien » à proximité. Le secteur est également soumis au régime forestier. Dans le plan local d'urbanisme, le gîte est situé en zone N et est concerné par un zonage archéologique avec un seuil de saisine de 3000m². Ce zonage est fondé sur la consultation de l'Etat (DRAC) sur des dossiers d'urbanisme et est un outil de gestion sur les présomptions de sites archéologiques.

- **Projets**

Un projet de sentier de la mémoire est prévu sur le secteur dans le cadre des « Pôles d'Excellence Rurale » porté par les départements 68 et 88. Il s'agit d'un sentier touristique sur la période 14-18 de 2km avec pour point de départ la Roche Mère Henry (site classé par la loi 1930) et le Mont Sartorio pour arrivée. Une dizaine de panneaux seront posés,

dont deux d'entre eux traiteront de la faune et la flore du secteur, sur le sentier existant. Les cavités souterraines seront protégées avec les conseils de la CPEPESC pour conserver l'accès aux chiroptères et aux scientifiques.

De plus, l'ensemble de la ligne de front de la guerre 14-18 sera proposé à la labellisation « Patrimoine mondial de l'UNESCO » en 2013. Ce projet est porté par 12 départements. Si le label est obtenu, au plus tôt en 2015, un plan de gestion sera associé au site.

- **Problématiques**

La population de chiroptères est menacée dans la cavité concernée par Natura 2000 par l'instabilité du sol qui a engendré l'ouverture d'une partie de l'ouvrage et créé un courant d'air non apprécié par les chiroptères. De plus, le périmètre officiel ne correspond pas tout à fait à la localisation réelle.

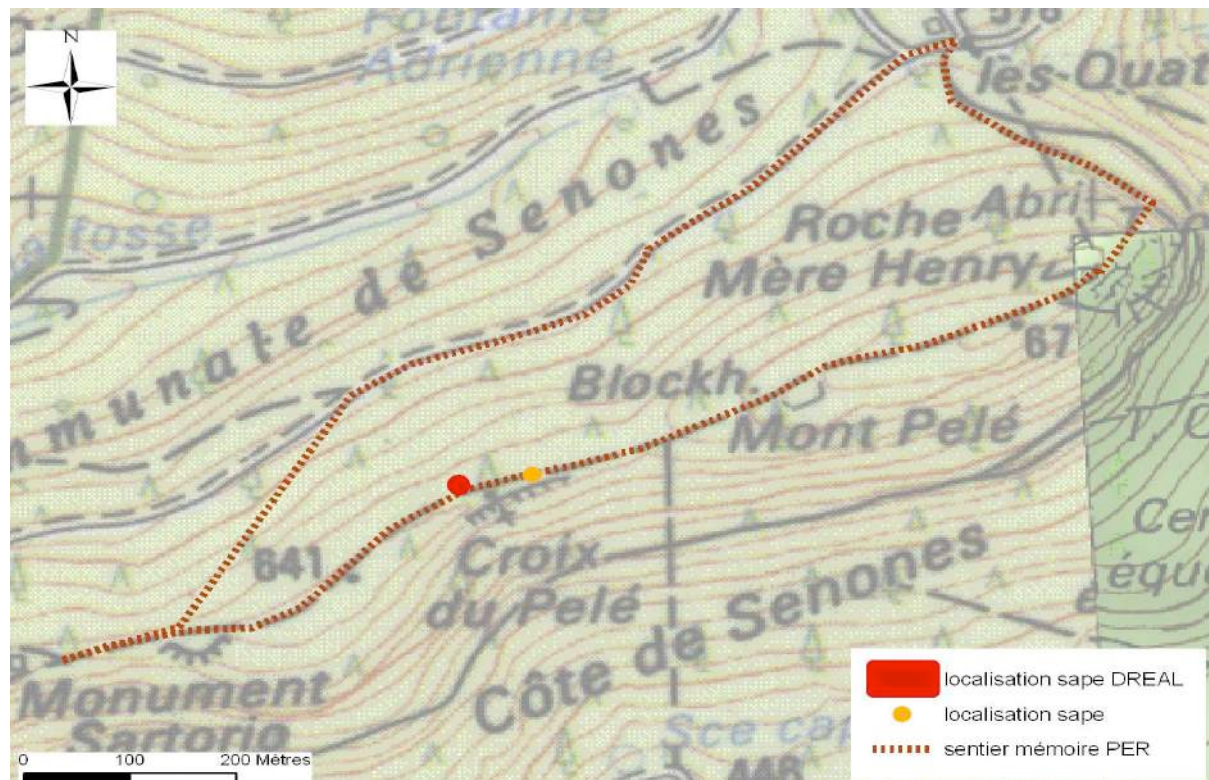


Figure 10 : Localisation de la sape et sentier de Senones

B-4 La mine de La-Croix-aux-Mines

- **Données administratives**

Commune concernée : La-Croix-Aux-Mines

Propriété de l'entrée de mine et du souterrain : privé, 1/5 au GREPIC : Groupe de recherche et d'étude sur le patrimoine et l'identité culturelle.

Gestionnaire : BRGM SA (titulaire de la concession).

- **Description du gîte**

Le gîte est une ancienne mine de plomb argentifère située au bord de la route à la sortie du village. Il est composé d'une entrée de mine et d'environ 500 mètres de galeries souterraines non comblés.



Figure 12 : La mine de La Croix aux Mines

- **Historique**

Cette ancienne mine a été exploitée dès le 10^{ème} siècle au profit des monastères de Moyenmoutier et Saint-Dié et pour les ducs de Lorraine au 12^{ème} siècle. L'exploitation perdure jusqu'en 1948. L'arrêt a été provoqué par un accident mortel de deux mineurs. En 1998, le BRGM, Bureau des Recherches en Géologie Minière, en tant que titulaire de la concession, ferme l'accès de la mine par des barreaux latéraux en acier et béton. Le système de fermeture est compatible avec l'accès des chiroptères. Aucun accès humain n'est possible et donc aucun suivi à l'intérieur de la cavité n'est possible. Le suivi 2007 a été réalisé en automne par capture en sortie de gîte.

- **Diagnostic écologique**

Peu de données d'individus en hibernation sont disponibles sur ce gîte puisque depuis 1998, l'accès est totalement condamné. Entre 1987 et 2007, 3 espèces ont été recensées dont *Myotis myotis*, espèce de la directive Habitat. Cette espèce a été observée en transit en très grand nombre, 50 individus, en 1989, et 7 en hibernation entre 1987 et 1989.

Ce gîte est à la fois un gîte d'hibernation et de transit. Il est même possible qu'il accueille la population de mise bas de *Myotis myotis* présent en été dans les combles de l'église de Ban-de-Laveline située à quelques kilomètres. Entre 1986 et 1988, le gîte est bien coté avec 150 points alors qu'il obtient la plus basse note sur l'ensemble du site natura

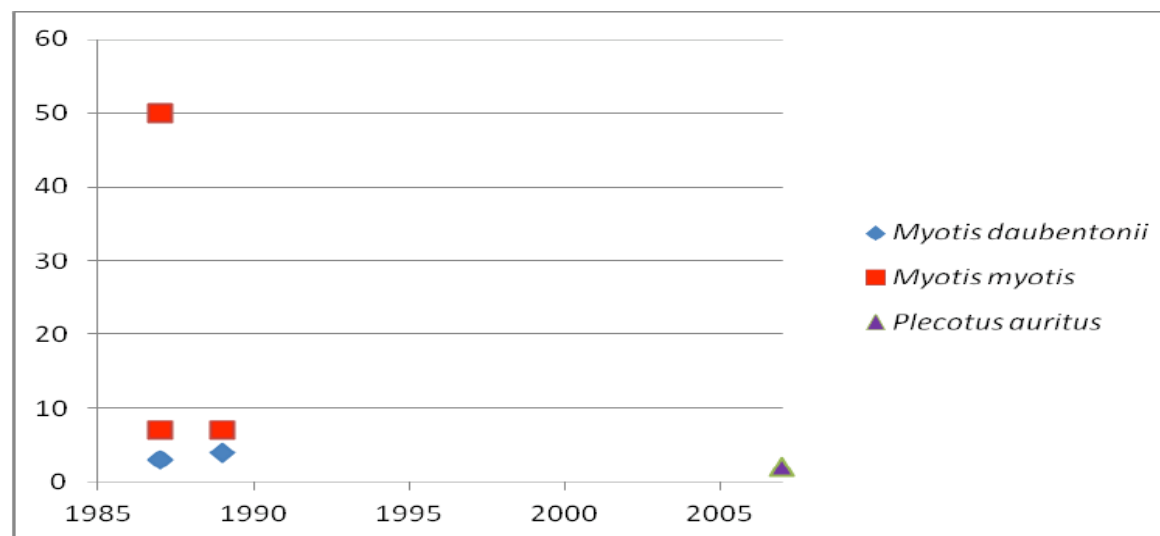


Figure 11 : évolution des chiroptères dans la mine, CPEPESC

2000 avec 10 points entre 2000 et 2011, à relativiser par un changement de protocole de notation et un suivi en extérieur soit par filet soit par ultrasons puisque la mine est inaccessible.

- **Activités socio-économiques**

Aucune activité socio-économique n'est recensée sur le secteur mis à part quelques passants curieux qui ne peuvent qu'observer de l'extérieur. Concernant la gestion forestière, les sapins et hêtres dominants sont principalement en régénération ou en croissance active aux alentours. La station forestière est la hêtraie sapinière assez riche ou peu acide. Quant au terrain situé devant l'entrée de la mine, il est en friche. On y trouve du hêtre et de l'éraable.

- **Inventaires et mesures réglementaires**

Le gîte est, bien entendu, concerné par natura 2000 mais également par un ENS « **Travers Banc de la Fonderie** » 88*B32 désigné en 2007 et d'intérêt régional. La mine est classée en réserve archéologique. Cela signifie qu'elle reste en l'état mais sera amenée à être fouillée.

- **Projets**

Aucun projet n'est envisagé sur la mine. Cependant, d'après le plan paysage communal, la mine est située sur la route des coteaux qualifiée de « route paysage », qui a pour vocation de faciliter et sécuriser la circulation tout en valorisant des éléments du patrimoine. La mine ferait peut-être

l'objet d'une mise en valeur et donc d'une réouverture de la friche située devant la mine. Le BRGM SA, titulaire de la concession, a effectué une demande de renonciation à la concession depuis 1998. Actuellement, cette demande n'a toujours pas été prise en compte et le BRGM reste titulaire. Ce dernier n'envisage aucun projet sur la mine et ne souhaite pas rouvrir l'accès aux experts scientifiques pour raison de sécurité.

- **Problématiques**

L'accès est condamné pour toute activité humaine y compris les suivis scientifiques. Les chiroptères ne peuvent donc pas être recensés pendant la période d'hibernation mais uniquement en transit par les méthodes d'ultrasons ou de filets posés à l'entrée de la mine. De plus, le périmètre natura 2000 est mal localisé.

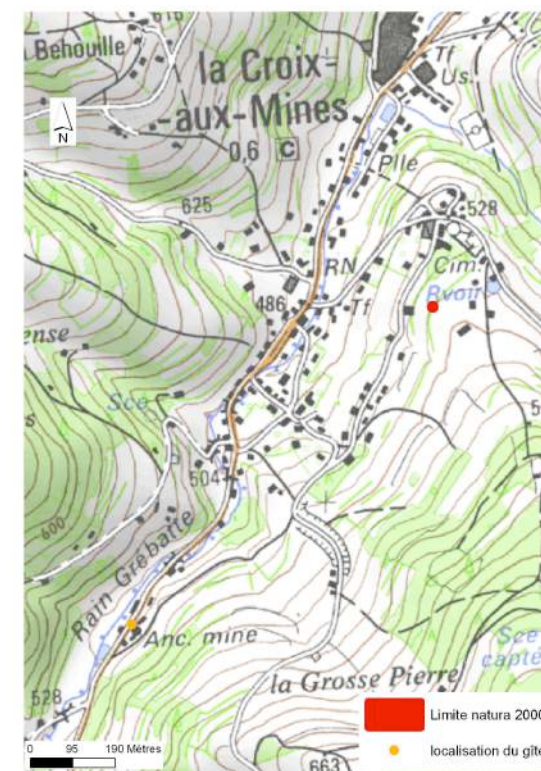


Figure 13 : Localisation de la mine de La Croix aux Mines

B-5 Les combles de l'église de Ban de Laveline

- **Données administratives**

Commune concernée : Ban de Laveline

Propriété communale

Gestionnaire : commune en partenariat avec le CSL

- **Description du gîte**

Les combles, d'une superficie de 0.09ha, se situent dans l'église de l'Assomption de Notre Dame datant du 19^{ème} siècle. Gîte de mise-bas, il accueille une colonie de *Myotis myotis* pendant la période estivale. Ces chauves-souris entrent dans les combles par une ouverture sous des lattes en bois au niveau de la façade Est.



Figure 14 : L'église de Ban de Laveline

- **Historique**

L'église a été construite en 1716, son toit a été rénové il y a 15 ans, une toile anti-neige a été posée dans les combles. La présence de la colonie fut détectée le 08 juin 1984. En 2000, une convention de gestion a été signée entre la commune et le CSL et un plan de gestion a été rédigé en 2001. En 2003, le clocher a été reconstruit suite à son effondrement dû à un tremblement de terre. En 2004, des aménagements ont été réalisés dans les combles par le CSL et la CPEPESC avec la pose d'un plancher pour récupérer le guano des chauves-souris et des lattes en bois horizontales pour qu'elles puissent s'y accrocher. Des grilles ont également été posées par la commune en accord avec le CSL contre l'invasion des pigeons qui perturbent la tranquillité des chiroptères.

- **Diagnostic écologique**

Les combles de l'église de Ban de Laveline est le seul gîte de mise-bas du site natura 2000. Découverte en 1984, la colonie est constituée uniquement de *Myotis myotis*, 20 femelles sont alors observées. En août 1995, 70 individus, adultes et juvéniles, sont présents. Les effectifs continuent d'augmenter pour atteindre 190 individus en 1999 et 253 en 2003 et confèrent à ce gîte le statut de **site majeur dans le département des Vosges**. En 2004, 192 adultes sont recensés. La colonie atteindra son maximum en 2005 avec 300 individus et reste à peu près stable les deux années suivantes. C'est en 2008 qu'une **chute drastique des effectifs** est constatée avec seulement 46 adultes et jeunes. En 2009 et 2011, aucun individu n'est observé. De 1985 à 2005, les combles obtiennent la note de 100 et se placent **1^{ers} parmi les 8 nurseries présentes dans les 10km autour du site natura 2000**. Sa note chute à 45 pour la période comprise entre 2000 et 2011 suite en partie au changement de protocole plus sévère.

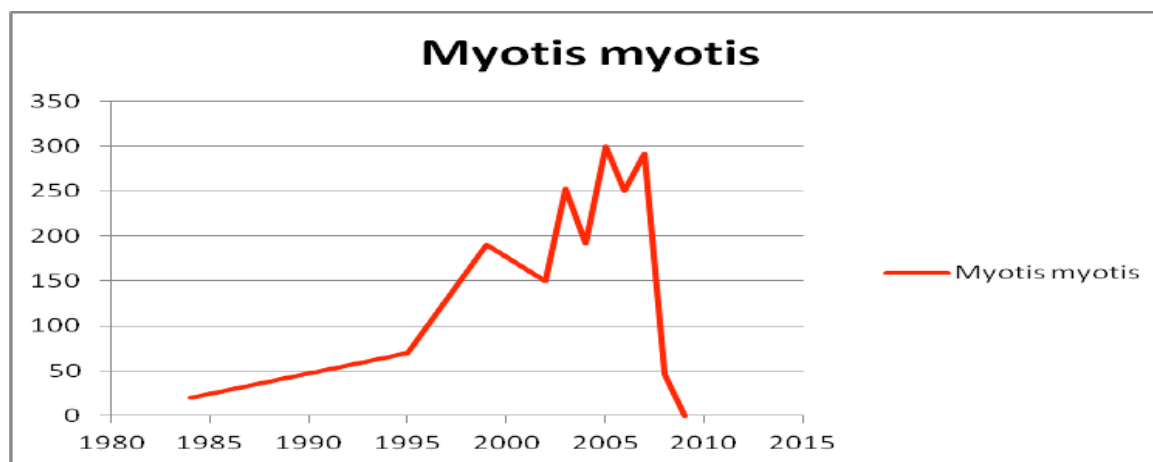


Figure 15 : Évolution des chiroptères dans les combles, CPEPESC

- **Activités socio-économiques**

Les inventaires chiroptères sont réalisés par la CPEPESC Lorraine depuis 1984 et une fois par an depuis 2002.

La commune a signé une convention de gestion en 2002 avec le CSL qui a rédigé un plan de gestion. Une conférence lors de la Nuit des chauves-souris en 2010 a été réalisée par le CSL dans l'église afin de sensibiliser la population locale.

Mise à part cette gestion, aucune autre activité n'est pratiquée, seuls les scientifiques et la commune peuvent accéder aux combles fermés à clé.

Concernant les forêts, aux alentours de l'église, elles sont dominées par le sapin et le pin sylvestre et gérées en régénération ou croissance active. On remarque, d'après les cartes de l'aménagement forestier, la présence dans le secteur de beaucoup de sols sinistrés et non reconstitués. La station forestière est la hêtraie sapinière de sol riche à acide.

- **Inventaires et mesures réglementaires**

L'église est concernée par le réseau **natura 2000** puisque les combles constituent un des gîtes autour de Saint-Dié. De plus, la ZPS « Massif Vosgien » est à proximité.

L'église a également été désignée en **Espace Naturel Sensible** d'intérêt régional en 1995 sous le numéro 88*B16. C'est une démarche portée par les départements dont l'objectif est la mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public devant permettre notamment la préservation de la qualité des sites.

Depuis 2000, une **convention de gestion** a été établie entre la commune et le CSL pour 15 ans renouvelable par tacite reconduction. Elle reprend les engagements suivants : la réalisation d'un plan de gestion par le CSL en collaboration avec la CPEPESC, ainsi que le suivi scientifique annuel de la colonie et la surveillance du bon état des aménagements réalisés. La commune s'engage à éviter tous dérangements et tous travaux du 1^{er} mars au 1^{er} octobre.

Un **plan de gestion** a donc été réalisé en 2001 par le CSL. Celui-ci définit des objectifs de gestion tels que maintenir les populations et augmenter les effectifs, améliorer les connaissances, faire connaître les chauves-souris à la population locale. L'église se situe en zone UA dans le PLU approuvé en 2009 qui correspond au centre urbain ancien.

- **Projets liés au suivi écologique**

Le CSL et la CPEPESC prévoient de poursuivre les suivis comme indiqués dans le plan de gestion mais également de réaliser un inventaire dans les combles du voisinage. En effet, la colonie ayant disparu des combles de l'église en 2009, les experts souhaitent vérifier si les chauves-souris ont trouvé d'autres gîtes de mise-bas aux alentours. Ils prévoient également de poser un grillage ou de nouvelles lattes en bois sur la toile anti-neige pour éviter à la fois son déchirement et la mortalité des chiroptères.

- **Projets d'aménagement du territoire**

Par ailleurs, un projet de **Zone de Développement Eolienne** est en cours, porté par la communauté de communes du Val de Galilée, le dossier est établi par le bureau d'étude « Erélia ». Cette ZDE concerne les versants vosgiens situés à proximité de la commune de Ban de Laveline notamment la forêt communale de Germaingoutte. Actuellement, le dossier est en préfecture.

- **Problématiques**

La principale problématique de ce gîte est la **disparition de la colonie** de *Myotis myotis*. Pour l'instant, aucune explication n'est avancée, il est possible que la colonie change de gîte puis y revienne. Un des facteurs dérangent pour la prospérité des chiroptères dans ces combles est la présence de la toile anti-neige. Celle-ci sert de support, cependant elle se déchire et devient un véritable piège pour les chauves-souris qui y restent accrochées et meurent. De plus en se déchirant, elle perd ses fonctions de protection hivernale.



Figure 16 : Les cadavres de chauves-souris accrochés à la toile anti-neige, CPEPESC Lorraine

C. Diagnostic global du site

C-6.1 Diagnostic écologique du site natura 2000

Globalement, le site natura 2000 « Gîtes à chiroptères autour de Saint-Dié » présente un **grand intérêt pour l'hébergement des chiroptères dans le département des Vosges**. On constate, néanmoins, une baisse des effectifs et la disparition d'espèces rares telle que *Rhinolophus hipposideros* et *Myotis myotis* dans certains gîtes. (les combles de Ban de Laveline, la grotte de Saint-Dié). Sur l'ensemble du site, **2 espèces d'intérêt communautaire** de l'annexe II de la Directive Habitat Faune Flore sont encore présentes : ***Myotis myotis* et *Barbastellus barbastellus***. Ces deux espèces ont été jugées comme étant en bon état de conservation dans le Formulaire Standard de Données du site, mis à jour en 2008, par dire d'experts (CPEPESC Lorraine et CSL).

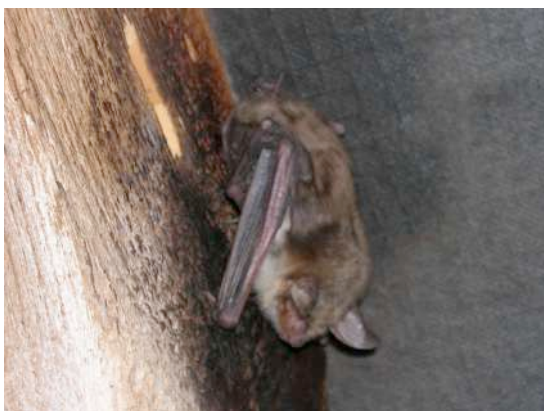


Figure 17 : *Myotis myotis*, CSL

Les côtes des gîtes, comprises entre 85 et 10, peuvent paraître assez modestes par rapport à d'autres calculées en Lorraine. En effet, certains gîtes atteignent des notes supérieures à 500 mais il faut nuancer par le fait que les gîtes autour de Saint-Dié se trouvent dans des secteurs plus montagnards qui sont souvent moins riches en chauves-souris par rapport à la plaine. Ils ont donc tout leur intérêt également. **La baisse des effectifs et du nombre d'espèces est une menace due aux gîtes eux-mêmes**, par leurs structures, instables comme pour le tunnel et la sape, ou inadaptées comme la toile anti-neige des combles de Ban de Laveline. Les problématiques rencontrées ne sont pas insurmontables et des mesures seront proposées pour les résoudre. Concernant la corrélation des gîtes du site natura 2000, les populations sont en connexion entre les différents gîtes et constituent des méta-populations. **On peut supposer une relation entre le gîte d'hibernation de La-Croix-aux-Mines et celui de mise bas de Ban-de-Laveline**. En effet, non seulement proches, ils sont également complémentaires d'un point de vue fonctionnel. De plus, en 1986, 50 *Myotis myotis* ont été observés en transit près de la mine et peuvent faire partie de la colonie de mise bas de Ban-de-Laveline. Il y a peut-être d'autres gîtes d'hibernation, à prospecter, susceptibles d'accueillir cette colonie avec un réseau minier à proximité et les combles des habitations privées.

C-6.2 Les autres espèces présentes

Concernant les autres espèces, peu de données sont disponibles à proximité des gîtes autour de Saint-Dié. Lors de ces prospections, un bénévole de la CPEPESC Lorraine a observé une **gêlinotte des bois à Senones en mai 2011** et une **chouette de Tengmalm sur les hauteurs de La Croix aux Mines en février 1998**.

C-6.3. Cohérence avec les activités socio-économiques

Mis à part le cas de la grotte, les rares **activités socio-économiques présentes dans le secteur du site sont compatibles** avec la conservation des chiroptères. Cependant, il faut **rester vigilant à ce que les projets en cours prennent bien en compte la conservation et la protection des chiroptères** (sentier de la mémoire à Senones ou la ZDE à Ban de Laveline).

C-6.4. Pertinence du périmètre natura 2000

Le périmètre du site natura 2000, composé de 5 points prenant en compte uniquement les différents ouvrages, est ponctuel. Le premier constat est une **erreur de positionnement des gîtes de La-Croix-aux-Mines et de St-Dié**. Par ailleurs, **les sites ponctuels natura 2000 à chiroptères sont peu pertinents** puisque les chauves-souris occupent un territoire plus vaste que les simples gîtes notamment pour chasser, pour transiter d'un gîte à un autre et pour s'accoupler. Il serait donc

intéressant de prendre en compte les terrains situés aux alentours afin de mettre en place une gestion et une conservation cohérentes. En effet, si le gîte est en bon état de conservation mais que le territoire de chasse à proximité n'est pas favorable, les chauves-souris peuvent désertier le gîte. Une étude a été réalisée par la CPEPESC en 2005 pour qualifier le territoire de chasse disponible pour la colonie de mise bas de Ban-de-Laveline. Deux critères ont été utilisés : les sous-types d'habitats dominants (bois de feuillus à strate buissonnante inférieur à 50%, etc.) et l'indice de lisières (absence de lisières, linéaire fort, ...). Les résultats de cette étude montrent que les zones très favorables sont très faibles cependant 62% sont favorables. Il serait pertinent d'inclure ces zones favorables dans le périmètre.

La CPEPESC, lors de ces prospections chiroptères, a élargi les suivis à 10km autour du site natura 2000. Les résultats de ces prospections ont mis en évidence la **présence de nombreux gîtes intéressants** avec notamment un gîte d'hibernation, **une carrière souterraine à Nayemont-les-Fosses**, qui avait obtenu une cote de 145, et dont la population est en connexion avec le reste des gîtes natura 2000, ainsi qu'un gîte d'estivage et de nurserie, **les combles de l'église de Celles-sur-Plaine** qui comptait 45 *Myotis myotis*.

➤ ANNEXE 4, CAHIER 2: DONNEES SUR L'OCCUPATION DU SOL ET LES HABITATS DE CHASSE POTENTIELS DES ESPECES.

Chapitre 4 : les enjeux et objectifs opérationnels

A- Les enjeux du site natura 2000

Le fondement du réseau natura 2000 est d'assurer la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans un état favorable en prenant en compte les activités socio-économiques. Concernant les gîtes autour de Saint-Dié, les enjeux du site sont liés aux espèces de chiroptères ayant justifié la désignation du site. L'enjeu global est donc de maintenir voire améliorer l'état de conservation de ces espèces tout en conservant voire adaptant les activités socio-économiques existantes. Les enjeux présentés ci-contre sont basés sur les plans, national et régional, de restauration des chiroptères qui définissent trois axes de travail : **protection, connaissance et information, sensibilisation**. Ces enjeux sont issus de la concertation réalisée au sein du comité de pilotage qui s'est réuni au mois de septembre 2011. La réflexion engagée a permis de faire émerger le ressenti et les attentes des acteurs du site dans le but de proposer des mesures adaptées tout en veillant à répondre à l'enjeu principal de conservation. Ces enjeux se déclinent ensuite par des objectifs opérationnels qui se traduisent eux-mêmes par des actions concrètes. Ces actions pourront être mises en œuvre durant la phase d'animation du DOCOB.

Les enjeux ont donc été définis comme suit :

Enjeu 1 : La survie des espèces d'intérêt communautaire

Enjeu 2 : La qualité et la quantité des habitats

Il s'agit d'enjeux prioritaires pour le site natura 2000. Ils sont directement liés à la directive « Habitats, Faune, Flore » qui vise à maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des espèces et de leurs habitats. La notion de survie des espèces prend en compte la conservation des populations existantes et la restauration ou le maintien des conditions nécessaires à leur cycle de vie (hibernation, reproduction, etc), aux échanges entre sous populations et à une recolonisation des habitats potentiellement favorables.

Enjeu 3 : La compatibilité des fonctions écologiques et des activités anthropiques

Le territoire de la ZSC est concerné par diverses activités et projets. L'ensemble de ces usages peut avoir des conséquences sur les espèces et leurs habitats de manière plus ou moins directe. La mise en place de ces projets ou l'exercice de ces pratiques doit se faire en concertation avec l'ensemble des acteurs pour assurer la cohérence entre ces différents usages et les objectifs du DOCOB.

Enjeu 4 : La connaissance des espèces et des habitats

Cet objectif répond à l'adage « Mieux connaître pour mieux protéger ». En effet, pour assurer le bon état de conservation des espèces et de leurs habitats, il est primordial d'avoir des connaissances sur le mode de vie des espèces, les conditions des habitats, l'évolution des populations et des habitats, ...

Enjeu 5 : L'information et la sensibilisation

Enjeu 6 : L'appropriation du DOCOB

Ces deux enjeux sont indispensables pour que l'ensemble des acteurs se sente concerné, adhère à la démarche natura 2000 et s'approprient les enjeux. Une politique d'information et de sensibilisation permet d'associer les acteurs à la conservation de leur territoire. La formation des acteurs est également nécessaire afin de les accompagner dans l'adoption des pratiques en accord avec les objectifs du DOCOB. Il est important de poursuivre les processus de réflexion et de concertation pour une gestion cohérente du territoire.

B. Les objectifs de gestion du site Natura 2000

Axes de travail (PNA)	Enjeux	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels
Protection	La survie des espèces IC	1. Conserver et améliorer les conditions et les potentialités d'accueil des gîtes	1.1 maintenir ou améliorer la quiétude des gîtes
			1.2 Conserver les accès aux chiroptères
			1.3 Aménager les accès aux chiroptères
			1.4 Préserver et améliorer la qualité d'accueil des gîtes (aérogiques, thermiques, ...)
	La qualité et la quantité des habitats		1.5 Préserver les gîtes et les colonies périphériques
	La compatibilité des fonctions écologiques et des activités anthropiques	2. Assurer une veille territoriale et une cohérence entre les différents usages	2.1 Intégrer la conservation des espèces d'intérêt communautaire au sein de toutes les activités présentes sur le site
2.2 Evaluer la compatibilité de nouveaux projets sur l'équilibre des habitats et la survie des espèces			
2.3 pérenniser les aménagements et les actions			
Connaissance	La connaissance des espèces et des habitats	3. Augmenter la connaissance sur les espèces, les habitats et les habitats d'espèces sur et en dehors du site	3.1 Suivre et évaluer l'évolution des populations de chiroptères
			3.2 Mieux connaître les territoires vitaux des chauves-souris et suivre leur évolution
Information et sensibilisation	L'information, la sensibilisation	4. Informer et sensibiliser sur les chauves-souris	4.1 Sensibiliser et former les acteurs locaux du site
			4.2 Sensibiliser le grand public et les scolaires aux rôles et vulnérabilité des chauves-souris
			4.3 Communiquer sur le site natura 2000
Appropriation		5. Assurer la mise en œuvre du DOCOB en concertation	5.1 Favoriser la réalisation des actions par la démarche de contractualisation
			5.2 Fournir un soutien technique aux acteurs locaux
			5.3 Pérenniser la démarche de concertation et créer des partenariats entre les acteurs du site

Objectif 1 Conserver et améliorer les potentialités d'accueil et les conditions favorables des gîtes d'hibernation et de mise bas	
Objectif opérationnel	1.1 Maintenir la quiétude des gîtes
Définition	Durant l'hiver, les chauves-souris entrent en léthargie, période où les insectes sont inactifs. Pendant cette période, elles sont extrêmement sensibles au dérangement qui de façon répétée peut les affaiblir. En été, les femelles se regroupent pour former les colonies de mise bas et élèvent leurs petits.. Elles apprécient la tranquillité et s'installent de façon durable principalement dans les gîtes protégés du dérangement.
Grands milieux	Milieux anthropiques : mine, tunnel, combles, grotte et sape
Espèces d'intérêt communautaire concernées	<i>Myotis myotis</i> , <i>Barbastella barbastellus</i>
Stratégie d'intervention	- Limiter l'accès aux gîtes sensibles par la réalisation d'aménagements ou la pose de grilles pour contrôler les visites non souhaitées. - Restreindre les visites durant la période de présence des chauves-souris. - Ne pas réaliser de travaux durant la période de présence des chauves-souris. - Ne pas allumer de feu à proximité de l'entrée des gîtes hivernaux. - Limiter la prédation par la création d'aménagements.
Résultats attendus	- La quiétude des chauves-souris sera garantie dans l'ensemble des gîtes afin qu'elles s'installent durablement
Objectif opérationnel	1.2 Conserver les accès des gîtes aux chiroptères
Définition	L'accès aux gîtes d'hibernation, de transit, et de mise bas est le premier levier d'intervention identifié sur l'habitat des espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000. Les chauves-souris d'Europe se nourrissent d'insectes capturés en vol durant la nuit. Ces particularités conditionnent une grande partie de leur biologie avec un mode de vie caractérisé par un cycle en 4 étapes saisonnières. Durant l'hiver, elles entrent en léthargie, période où les insectes sont inactifs, en été, les femelles se regroupent pour former les colonies de mise bas et élèvent leurs petits ; pendant les périodes printanières et automnales, elles sont en transit. Ce fonctionnement nécessite le maintien d'un accès aux différents gîtes toute l'année. La destruction des gîtes est un facteur important dans la disparition des chiroptères. (CPEPESC Lorraine).
Grands milieux	Milieux anthropiques : mine, tunnel, combles, grotte et sape
Espèces d'intérêt communautaire concernées	<i>Myotis myotis</i> , <i>Barbastella barbastellus</i>
Stratégie	Il est prioritaire de conserver tous les accès qui permettent l'accueil des chiroptères dans les différents gîtes c'est-à-dire de ne pas boucher les entrées et

d'intervention	veiller à ce qu'elles restent accessibles.
Résultats attendus	- les entrées de gîtes sont conservées et entretenues pendant toute la durée du DOCOB

Objectif opérationnel	1.3 Aménager les accès des gîtes aux chiroptères
Définition	Sur le site natura 2000 des Gîtes autour de Saint-Dié, certains gîtes sont accessibles mais non aménagés de façon adéquate pour les chiroptères et parfois instables ou encombrés. Pour améliorer les potentialités d'accueil des chiroptères et les conditions favorables des habitats, il est important d'aménager ces gîtes. L'aménagement des accès aux gîtes pourra se faire par la pose de grilles adaptées aux chiroptères. Il permettra de gérer les accès, de les sécuriser et de garantir la quiétude des gîtes.
Grands milieux	Milieux anthropiques : grotte, sape, tunnel, combles
Espèces concernées	<i>Myotis myotis</i> , <i>Barbastella barbastellus</i>
Stratégie d'intervention	L'aménagement artificiel en faveur des espèces d'intérêt communautaire est une mesure prévue par la CIRCULAIRE DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068 du 21 novembre 2007 et relève donc de contrat natura 2000.
Résultats attendus	- L'aménagement des entrées de gîtes stables, par la pose de grilles chiroptères permettant les suivis - o 5 : entrées pour la sape de Senones dans les deux premières années de mise en œuvre du DOCOB - o 3 : entrées pour la grotte et intérieur de la grotte nettoyé - o intérieur du tunnel nettoyé dès la première année de mise en œuvre du DOCOB - o aménager les combles par un grillage ou des lattes sur la toile anti-neige dans les deux premières années de mise en œuvre du DOCOB

Objectif opérationnel	1.4 Préserver et/ou améliorer la qualité d'accueil des gîtes (aérologique, thermique, hygrométrique, etc.)
Définition	Dans la recherche des gîtes, le comportement des chauves-souris est guidé par des impératifs principalement thermiques. En hiver, les chauves-souris recherchent des gîtes à température hors gel quasi constante, à faible circulation d'air et à hygrométrie élevée.
Grands milieux	Milieux anthropiques : tunnel, sape
Espèces concernées	<i>Myotis myotis</i> , <i>Barbastella barbastellus</i>
Stratégie d'intervention	- En fonction des résultats des études préalables, conserver les conditions thermiques, hygrométrique, aérologique favorables aux chiroptères ou proposer des améliorations en concertation avec les différents acteurs. - Limiter et adapter l'éclairage. - Construire et poser des microgîtes artificiels à chiroptères.

	- Réserver une partie des combles pour les chiroptères. - Étayer les entrées de gîtes non stabilisées pour éviter les courants d'air - o La sortie du tunnel de Saint-Léonard - o Les entrées de la sape de Senones
Résultats attendus	Des conditions favorables stables pour l'accueil optimal des chiroptères : - températures adéquates autour de 7-12 C° - hygrométrie élevée, proche de la saturation - ventilation faible ou nulle - éclairage nul ou faible
Objectif opérationnel	1.5 Préserver les gîtes et les colonies périphériques
Définition	Les chiroptères utilisent différents types de gîtes et d'autres populations à proximité peuvent être en interrelation avec celle du site natura 2000. Il est important de les identifier et les préserver.
Grands milieux	Milieux anthropiques ou naturels favorables à l'accueil des chiroptères
Espèces concernées	<i>Myotis myotis</i> , <i>Barbastella barbastellus</i>
Stratégie d'intervention	Préserver les nurseries et sites d'hivernage d'espèces d'intérêt communautaire dans le rayon d'action de chacune d'elle autour du site Natura 2000 après les avoir identifiés par prospection scientifique. Encourager leur protection (convention, sensibilisation, suivis, aménagement) et étendre le périmètre du site Natura 2000 aux zones justifiées scientifiquement.
Résultats attendus	- <i>Préserver les nurseries et sites d'hivernage d'espèces d'intérêt communautaire dans le rayon d'action de chacune d'elle autour du site Natura 2000.</i> - <i>Cartographier les gîtes et colonies prospectés</i> - <i>Retrouver le gîte de la colonie de Grand Murin disparue des combles de Ban de Laveline</i> - <i>Engager une réflexion sur la manière de les préserver et éventuellement les inclure dans le périmètre natura 2000. (convention, sensibilisation, suivis, aménagement)</i>

Objectif 2 Assurer une veille territoriale et une cohérence entre les différents usages sur le site	
Objectif opérationnel	2.1 Intégrer la conservation des espèces d'intérêt communautaire au sein de toutes les activités présentes sur le site
Définition	Le site natura 2000 est concerné par plusieurs types d'activités : scientifiques, économiques et touristiques. La démarche natura 2000 vise à conserver les espèces dans un bon état de conservation tout en prenant en compte ces activités socio-économiques. Il est donc important qu'à l'inverse ces activités soient cohérentes avec les objectifs du DOCOB.
Grands milieux	Tous les milieux
Espèces concernées	<i>Myotis myotis, Barbastella barbastellus</i>
Stratégie d'intervention	Pour garantir la compatibilité des fonctions écologiques et socio-économiques du site ou limiter les impacts, il est indispensable de poursuivre la concertation collective et d'engager des partenariats entre les acteurs locaux.
Résultats attendus	- 100% de cohérence entre les activités et la conservation des espèces d'intérêt communautaire pendant toute la durée du DOCOB
Objectif opérationnel	2.2 Évaluer la compatibilité de nouveaux plans, projets, politiques publiques sur l'équilibre des habitats et la survie des espèces
Définition	Il est nécessaire de vérifier que les plans, projets, manifestations et politiques publiques envisagés au sein du site ou en périphérie ne portent pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire pour éviter la dégradation de l'état de conservation des habitats et espèces visés.
Grands milieux	Tous les milieux
Espèces concernées	Toutes les espèces
Stratégie d'intervention	Le régime d'évaluation des incidences au titre de natura 2000 permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines. Le rôle de l'opérateur du site sera d'apporter les informations nécessaires aux porteurs de projets dans le cadre de cette démarche, ainsi que dans les démarches et projets locaux non soumis aux EIN.
Résultats attendus	<i>Pas d'incidences notables des projets, plans, manifestations mis en œuvre sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire</i> - <i>Projets compatibles réalisés</i> - <i>Projets incompatibles adaptés ou annulés</i>

Objectif opérationnel	2.3	Veiller à la pérennité des installations et des actions menées
Définition	Il est nécessaire d'engager des actions de manière durable (sensibilisation, concertation, etc.). De plus, les aménagements et installations diverses (grilles, panneaux d'information, etc.) doivent être entretenus pour perdurer dans le temps et rester fonctionnels.	
Grands milieux	<i>Tous les milieux</i>	
Espèces concernées	<i>Toutes les espèces</i>	
Stratégie d'intervention	- Vérifier et entretenir les panneaux. - Réparer les dégradations éventuelles des aménagements. - Réaliser des passages préventifs réguliers sur les sites.	
Résultats attendus	- <i>Aménagements non dégradés ou changés en cas de dégradations</i> - <i>Actions durables dans le temps (réaliser des conférences, des suivis réguliers, etc.)</i>	

Objectif 3 Augmenter la connaissance sur les espèces, les habitats et les habitats d'espèces	
Objectif opérationnel	3.1 Suivre et évaluer l'évolution des populations de chiroptères
Définition	Le statut de plusieurs espèces de chiroptères reste mal connu sur le site. L'objectif de ces suivis et de l'évolution des populations est d'améliorer les connaissances pour ces espèces (localisation, état de conservation).
Grands milieux	Tous les milieux
Espèces concernées	<i>Myotis myotis</i> , <i>Barbastella barbastellus</i>
Stratégie d'intervention	L'augmentation des connaissances passera par la poursuite des comptages annuels existants et l'exploitation des données pour évaluer l'état de conservation des espèces.
Résultats attendus	<i>Meilleures connaissances de la localisation des espèces dans les gîtes et de l'état de conservation de leurs populations</i>
Objectif opérationnel	3.2 Suivre l'impact des mesures de gestion engagées
Définition	Il est important d'évaluer les impacts des mesures engagées pour connaître les avantages, les inconvénients et l'efficacité de chacune. Ce bilan servira à optimiser l'animation sur d'autres sites et à partager ces expériences pour guider d'autres gestionnaires.
Grands milieux	Milieux anthropiques : tunnel, sape, grotte, combles
Espèces concernées	<i>Myotis myotis</i> , <i>Barbastella barbastellus</i>
Stratégie d'intervention	Réaliser des mesures de températures, d'humidité, de la circulation de l'air au moins 1 an avant la mise en place des aménagements puis continuer plusieurs années. Réaliser des retours d'expériences
Résultats attendus	Meilleures connaissances des impacts, des résultats qui permettront de juger de l'efficacité des actions pour les réitérer ou au contraire réfléchir à une alternative plus efficace.

Objectif opérationnel	3.3 Mieux connaître les territoires vitaux des chauves-souris et suivre leur évolution
Définition	Les chiroptères sont des espèces étudiées depuis peu et donc mal connues. Pour certaines espèces de chauves-souris tel que le Grand Murin, leur rayon d'action peut aller jusqu'à environ 20 km durant l'été dans les colonies de mise-bas. Le maintien ou restauration dans un bon état de conservation des chiroptères passe par la prise en compte des différents gîtes (hibernation, transit, mise bas) mais également des territoires de chasse, des corridors de déplacement.
Grands milieux	Tous les milieux
Espèces concernées	<i>Myotis myotis</i> , <i>Barbastella barbastellus</i>
Stratégie d'intervention	Réaliser des inventaires des gîtes en connexion avec les gîtes autour de Saint Dié, l'inventaire des terrains de chasse et des routes de vol au détecteur d'ultrasons, des mesures d'activités sur les terrains de chasse, la recherche des gîtes arboricoles et des terrains de chasse par radiopistage
Résultats attendus	Connaissances plus fines des territoires vitaux des espèces d'intérêt communautaire, rapports d'études Proposition de modification de périmètre en fonction des résultats de potentialités de chasse

Objectif de 4 Informer et sensibiliser sur les chauves-souris
développement durable

Objectif opérationnel	4.1 Sensibiliser et former les acteurs locaux du site
Définition	L'implication des usagers locaux du site est l'un des points régulièrement mis en avant dans la démarche natura 2000. Ainsi, toute personne, physique ou morale, ayant une activité sur le site ou ayant une influence sur celui-ci se doit d'être informée du patrimoine naturel du site. Ces démarches auront pour objectif d'apporter une formation complète aux gestionnaires des milieux et des usagers invités à mettre en cohérence leurs activités avec les enjeux du site.
Grands milieux	Tous les milieux
Espèces concernées	Toutes les espèces
Stratégie d'intervention	Sensibiliser et former les propriétaires des parcelles par des journées de stages théoriques et des participations aux comptages chiroptères.
Résultats attendus	- <i>les propriétaires auront des notions de base sur les chiroptères et pourront adapter la gestion de leurs parcelles et des bâtiments.</i>
Objectif opérationnel	4.2 Sensibiliser le grand public et les scolaires
Définition	Les chiroptères sont des espèces protégées au niveau national et international, leur conservation va donc au-delà du site natura 2000. C'est pourquoi, il est important de sensibiliser un public le plus large possible.
Grands milieux	Tous les milieux
Espèces concernées	Toutes les espèces
Stratégie d'intervention	La sensibilisation et la communication, par le biais de différents outils sont des axes primordiaux à développer dans le cadre d'une stratégie concertée, globale et en cohérence avec la sensibilité des milieux et des espèces du site Natura 2000. « L'aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur des espèces d'intérêt communautaire » est une mesure prévue par la CIRCULAIRE DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068 du 21 novembre 2007 et relève donc de contrat natura 2000. - Adapter des mallettes pédagogiques sur les chauves-souris au site Natura 2000, Site Internet, Intervention dans les écoles, Diffuser de façon ciblée des plaquettes d'information, Publier une lettre d'information, Organiser des conférences, Installer des systèmes de vidéo retransmission visibles par le grand public, Réaliser des expositions itinérantes et/ou permanentes sur les communes et communautés de communes concernées

Résultats attendus	<i>Meilleures connaissances et prise en compte des chiroptères par le grand public et les scolaires 1 conférence tous les ans réalisée dans les communes concernées</i>
--------------------	---

Objectif opérationnel	4.3 Communiquer sur le site natura 2000
Définition	Il est important de communiquer sur l'avancement des projets, les résultats des actions mises en oeuvre, les acteurs impliqués. Cette communication permet d'informer le public de ce qui se passe près de chez eux, de valoriser les acteurs qui s'impliquent dans la démarche, de participer au réseau natura 2000 en échangeant sur les retours d'expériences notamment l'efficacité des actions.
Grands milieux	Tous les milieux
Espèces concernées	Toutes les espèces
Stratégie d'intervention	Mettre à jour régulièrement les pages qui concernent le site natura 2000 sur le site internet natura 2000 du Parc des Ballons des Vosges Réaliser des articles dans la presse, dans les bulletins municipaux.
Résultats attendus	- Communiquer sur les actions engagées. - Publier des articles dans les bulletins de liaison des communautés de communes et des communes. - Promouvoir les actions réalisées dans la presse locale.

Objectif de 5 Assurer la mise en œuvre du DOCOB
développement durable

Objectif opérationnel	5.1 Favoriser la réalisation des actions par la démarche de contractualisation (contrats et charte natura 2000)
Définition	Pour assurer la mise en œuvre du DOCOB, c'est-à-dire atteindre les objectifs fixés en réalisant les actions programmées, il est primordial que les acteurs du site adhèrent à la démarche natura 2000 et aux recommandations et engagements proposés. L'adhésion est basée sur le volontariat.
Grands milieux	Tous les milieux
Espèces concernées	Toutes les espèces
Stratégie d'intervention	Promouvoir et expliquer les outils natura 2000 lors des réunions de concertation mais aussi lors de rencontres individuelles
Résultats attendus	- Compréhension de la démarche natura 2000, - adhésion aux contrats et charte natura 2000
Objectif opérationnel	5.2 Fournir un soutien technique aux acteurs locaux
Définition	L'un des rôles de l'opérateur lors de la mise en œuvre du DOCOB est d'accompagner les différents acteurs dans leurs démarches. Il est important d'apporter un appui technique aux acteurs pour leur faciliter la mise en œuvre des actions prévues, le développement de projets cohérents avec les objectifs du DOCOB,
Grands milieux	Tous les milieux
Espèces concernées	Toutes les espèces
Stratégie d'intervention	Accompagner les acteurs : avis sur les projets, aides aux montages administratifs de contrats, ...
Résultats attendus	<i>Une bonne compréhension des objectifs par les acteurs</i> <i>Un bon déroulement des actions</i> <i>Le développement de projets cohérents et concertés</i>

Objectif opérationnel	5.3 Pérenniser la concertation entre les différents acteurs du site natura 2000 et créer des partenariats locaux
Définition	Pour une bonne mise en œuvre du DOCOB, il est important de poursuivre la concertation afin d'assurer une cohérence de l'ensemble des activités et des projets et une implication de l'ensemble des acteurs locaux.
Grands milieux	Tous les milieux
Espèces concernées	Toutes les espèces
Stratégie d'intervention	Poursuivre la concertation collective avec des comités de pilotage réguliers (COPIL) Mettre en place des groupes de travail pour certaines actions : création d'un panneau, ... La création de convention, de partenariats
Résultats attendus	<i>La réalisation d'une réunion de COPIL par an minimum et la création de groupe de travail</i> <i>Bonne coopération des différents acteurs :</i> - <i>Renouvellement de la convention entre le CSL et Ban de Laveline pour la gestion des combles</i> - <i>Convention entre la CPEPESC et RFF pour l'accès au tunnel</i> - <i>Signature du bail emphytéotique par le propriétaire de la grotte de Saint-Dié avec le CSL</i>

Chapitre 5 : Les fiches actions

A Les fiches actions

7 fiches actions sont proposées pour mettre en œuvre le DOCOB et atteindre les objectifs précédemment fixés. Les actions proposées sont de deux types :

- **contractuelles** définies au niveau régional qui sont mobilisables sous forme de **contrats natura 2000**. Pour être éligibles, ces actions doivent être liées à l'entretien ou à la restauration d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la proposition du site natura 2000. De plus, ces actions nécessitent d'être définies par arrêté préfectoral (n°2006-215 du 27 mars 2006) ou par une circulaire (n°2007-3 du 21 novembre 2007). Elles doivent être prévues dans le DOCOB du site validé par le Préfet et se trouver au sein du périmètre natura 2000.
- **d'investissement** qui ne sont pas contractualisables et concernent les actions d'animation, de sensibilisation et de connaissance.

Les fiches actions couvrent 4 thèmes :

- G : la gestion des gîtes
- S : les suivis scientifiques
- IS : l'information, la sensibilisation
- A : l'animation.

Chaque fiche action possède un intitulé et un niveau de priorité (1 étant une action prioritaire et 2 plutôt secondaire mais tout de même importante). Le type de mesure est précisé, les parcelles concernées sont recensées, les espèces et/ou habitats d'intérêt

communautaire sont ciblés, les acteurs potentiellement concernés par la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et le partenariat sont identifiés, des indicateurs de suivi et d'évaluation sont précisés et enfin un échéancier est proposé.

G Gestion des gîtes

G1 Aménagements des gîtes

S Suivi

S1 Suivis hivernaux et estivaux des populations de chiroptères

S2 Etudes visant à améliorer les connaissances des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats

IS Information et Sensibilisation

IS1 Formation sensibilisation et pédagogie

IS2 Information et Communication

A Animation

A1 Animation du DOCOB

A2 Proposition de périmètre

Axes de travail (PNA)	Enjeux	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	G1	S1	S2	IS1	A1	A2	
Protection	La survie des espèces IC	1. Conserver et améliorer les conditions et les potentialités d'accueil des gîtes	1.1 maintenir ou améliorer la quiétude des gîtes	X		X	X	x	X	
			1.2 Conserver les accès aux chiroptères	X					X	
			1.3 Aménager les accès aux chiroptères	X					X	
			1.4 Préserver et améliorer la qualité d'accueil des gîtes (aérologiques, thermiques, ...)	X	X				X	
	La qualité et la quantité des habitats	2. Assurer une veille territoriale et une cohérence entre les différents usages	1.5 Préserver les gîtes et les colonies périphériques		X				X	
	La compatibilité des fonctions écologiques et des activités anthropiques		2.1 Intégrer la conservation des espèces d'intérêt communautaire au sein de toutes les activités présentes sur le site	X	X				X	
			2.2 Evaluer la compatibilité de nouveaux projets sur l'équilibre des habitats et la survie des espèces							
		2.3 pérenniser les aménagements et les actions	X							
	Connaissance	La connaissance des espèces et des habitats	3. Augmenter la connaissance sur les espèces, les habitats et les habitats d'espèces sur et en dehors du site	3.1 Suivre et évaluer l'évolution des populations de chiroptères	X	X				X
				3.2 Mieux connaître les territoires vitaux des chauves-souris et suivre leur évolution			X			X
Information et sensibilisation	L'information, la sensibilisation	4. Informer et sensibiliser sur les chauves-souris	4.1 Sensibiliser et former les acteurs locaux du site				X			
			4.2 Sensibiliser le grand public et les scolaires aux rôles et vulnérabilité des chauves-souris				X			
			4.3 Communiquer sur le site natura 2000				X			
Appropriation		5. Assurer la mise en œuvre du DOCOB en concertation	5.1 Favoriser la réalisation des actions par la démarche de contractualisation	X			X	x		
			5.2 Fournir un soutien technique aux acteurs locaux	X						
			5.3 Pérenniser la démarche de concertation et créer des partenariats entre les acteurs du site				X			

NB : 1. Les mesures contractuelles relevant de contrats Natura 2000 sont précisées à titre indicatif. Cette liste pourra être complétée en fonction des opportunités et des évolutions réglementaires.

2. Après approbation du document d'objectifs, en cas d'identification de nouvelles mesures non mentionnées dans les fiches actions du document d'objectifs, ces dernières seront présentées à l'occasion d'un comité de pilotage pour validation afin qu'elles puissent être mises en œuvre.

Action **G1** Aménagements des gîtes

Priorité 1

Description

Sur le site Natura 2000 des Gîtes à Chiroptères autour de Saint-Dié, certains gîtes sont accessibles mais non aménagés de façon adéquate pour les chiroptères et sont parfois instables ou encombrés. Il s'agit de protéger physiquement les entrées pour optimiser l'accueil des chiroptères, limiter le dérangement des espèces en maîtrisant la fréquentation et secondairement sécuriser les accès par :

- L'installation d'aménagements (grilles ou barreaux) incluant un dispositif permettant l'accès aux personnes autorisées dans le cadre d'une convention d'accès (experts chiroptères, propriétaires).
- L'amélioration des gîtes permettant de conserver la population d'intérêt national (étayer les gîtes pour assurer leur stabilité et nettoyer l'intérieur des gîtes),
- Mise en place éventuelle d'un calendrier de fréquentation du site, de fiche de passage.

Les aménagements sont proposés en 2014 pour pouvoir réaliser des études thermiques et hygrométriques avant et après aménagements et comparer les données pour évaluer les impacts.

Mesure contractuelle: les contrats ni agricoles, ni forestiers Natura 2000 (CIRCULAIRE DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068 du 21 novembre 2007)

A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site.

Nature de l'action	Contractuelle					
Communes, Statuts de propriété et parcelles concernées	Commune de Senones, communale, section A n°5 Commune de Saint-Léonard, privée, section C n°44 Commune de Ban de Laveline, communale, section B n°484 commune de St-Dié, parcelle privée section C n°164 Commune de La-Croix-aux-Mines, parcelle privée, section B n°220					
Espèces d'intérêt communautaire	Grand Murin, Barbastelle					
Maîtres d'œuvre et/ou partenaires	Maîtrise d'ouvrage : propriétaires.					
	Maîtrise d'œuvre : CPEPESC Lorraine, entreprise spécialisée Partenaires : CG 88, CPEPESC Lorraine, CSL, intercommunalités, PNRBV					
Moyens financiers et estimation des coûts	• A32323P (323-B PDRH) 50% FEADER et 50% MEDDTL • Sur devis					
suivi - évaluation	Résultat attendu : • Pose de 5 grilles sur la Sape • Pose de lattes en bois dans les combles, • étayage du Tunnel et de la Sape • nettoyage de l'intérieur du Tunnel et de la Sape • Pose de 3 grilles sur la grotte et nettoyage de l'intérieur • Remplacement de deux barreaux fixes sur la mine par des barreaux coulissants					
	Indicateur de suivi : • Suivi des gîtes pour contrôler l'efficacité des aménagements					
	Critère d'évaluation : • Amélioration de l'état de conservation des espèces					
Échéancier	2012	2013	2014	2015	2016	2017

Action **S1** Suivis hivernaux et estivaux des populations de chiroptères

Priorité 1

Description

L'objectif est d'assurer la surveillance de l'état de conservation des espèces citées à l'annexe II prévue par l'article 11 de la DHFF. Les effectifs et les tendances des populations des espèces chiroptères ayant motivé la désignation du site Natura 2000 doivent être évalués.

Afin d'obtenir le maximum d'information nécessaire à l'évaluation de l'état de conservation, chaque gîte doit être suivi une fois par an. Les comptages sont principalement réalisés durant les périodes de mise bas et d'hivernage selon les gîtes et effectués par la CPEPESC Lorraine.

Afin de maintenir le même protocole d'observations ainsi qu'une relation de confiance avec les propriétaires, les suivis doivent être réalisés par les mêmes observateurs. Actuellement les suivis des sites Natura 2000 sont financés via le plan de restauration des chiroptères de lorraine.

Mesures non contractuelles

- Poursuivre les suivis annuels sur la grotte de Saint-Dié
- Systématiser les suivis annuellement pour les gîtes du Tunnel de Saint-Léonard, la Sape de Senones et les Combles de Ban-de-Laveline
- Instaurer un suivi sur la mine de La-Croix-aux-Mines après modifications de l'aménagement

Nature de l'action	Non contractuelle					
Communes, Statuts de propriété et parcelles concernées	Commune de Senones, communale, section A n°5, Commune de Saint-Léonard, privée section C n°44, commune de Ban de Laveline, communale section B n°484 commune de St-Dié, privée section C n°164, commune de La-Croix-aux-Mines, section B n°220					
Espèces d'intérêt communautaire visés	Toutes les espèces					
Maîtres d'œuvre et partenaires	Maîtrise d'ouvrage : Service de l'Etat (DREAL)					
	Maîtrise d'œuvre : CPEPESC Lorraine, CSL					
Moyens financiers et estimation des coûts	Partenaires : CG 88, CPEPESC Lorraine, CSL, communes, propriétaires, PNRBV					
	Etat (DREAL) (323-A du PDRH) Plan Restauration Chiroptères Lorraine, CG 88 3 jours de terrain : 1500 euros + 0,5 jour rédaction du rapport annuel : 250 euros = 1750 euros/an					
suivi - évaluation	<u>Résultat attendu</u> :					
	• 100% des gîtes accessibles suivis annuellement					
	<u>Indicateur de suivi</u> :					
Échéancier	• Pourcentage de gîtes suivis chaque année • Rapports de suivi • Nombre de données collectées					
	<u>Critère d'évaluation</u> :					
	• Meilleures connaissances de l'état de conservation des populations					
Échéancier	2012	2013	2014	2015	2016	2017

Action **S2** Etudes visant à améliorer les connaissances des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats

Priorité 2

Description

Il s'agit de réaliser plusieurs types d'études visant à :

- Évaluer les impacts des actions réalisées prévues par le DOCOB notamment comparer les conditions aérologiques, thermiques avant et après aménagements des gîtes par l'installation de sondes.
- Mieux connaître le fonctionnement des espèces d'intérêt communautaire notamment leurs connexions avec d'autres gîtes et leurs habitats de chasse. En effet, le site Natura 2000 ne concerne que des gîtes ponctuels alors que la prise en compte des territoires de chasse est essentielle au maintien voire à l'amélioration de l'état de conservation des chiroptères du site Natura 2000. L'identification des terrains de chasse peut permettre de proposer une extension du site Natura 2000 de façon cohérente avec l'objectif de conservation des espèces ayant motivé la désignation du site Natura 2000. Les prospections sur des gîtes périphériques pourront peut-être permettre de retrouver la colonie de Ban-de-Laveline.

Ces études sont nécessaires afin de mettre en place des mesures de gestion adaptées pour assurer la sauvegarde des chiroptères.

Mesures non contractuelles

Les principales études complémentaires à réaliser qui ont été identifiées sont les suivantes :

- Étude des impacts des aménagements et des actions réalisés

- Étude des terrains de chasse
- Prospection de gîtes et colonies périphériques

Nature de l'action	Non contractuelle					
Communes, Statuts de propriété et parcelles concernées	Site natura 2000 : Commune de Senones, communale, section A n°5, Commune de Saint-Léonard, privée section C n°44, commune de Ban de Laveline, communale section B n°484 Hors site Natura 2000 en attente d'une modification de périmètre : commune de St-Dié, privée section C n°164, commune de La-Croix-aux-mines, section B n°220 + alentours du site					
Espèces d'intérêt communautaire visés	Toutes les espèces					
Maîtres d'œuvre et partenaires	Maîtrise d'ouvrage : Service de l'Etat (DREAL), structure animatrice					
	Maîtrise d'œuvre : CPEPESC Lorraine, CSL, structure animatrice					
	Partenaires : CG 88, CPEPESC Lorraine, CSL, bénéficiaires des contrats et de la charte					
Moyens financiers et estimation des coûts	État (DREAL) (323-A du PDRH) Plan Restauration Chiroptères Lorraine, CG 88, et Europe (FEDER)					
suivi - évaluation	<u>Résultat attendu</u> :					
	• Réalisation des études ci-contre					
	<u>Indicateur de suivi</u> :					
	• Nombre de données collectées • Rapports					
	<u>Critère d'évaluation</u> :					
	• Meilleures connaissances de l'état de conservation des populations et des habitats d'espèces					
Échéancier	2012	2013	2014	2015	2016	2017

Action **IS1** Formation, sensibilisation et pédagogie

Description

Il s'agit de mettre en œuvre des actions visant à informer et sensibiliser le grand public et les scolaires aux enjeux de conservation des chiroptères. De plus, les usagers pourront effectuer une formation sur les chauves-souris du site Natura 2000 pour mieux adapter leur gestion. Cette démarche permettra une meilleure implication des acteurs locaux.

Priorité 1

Mesures non contractuelles

Les principales mesures qui ont été identifiées sont les suivantes :

- Former les propriétaires
- Réaliser une conférence par an sur les chauves-souris dans le cadre de la nuit de la chauve-souris par des rotations au sein des communes
- Faire des animations avec les écoles

Mesure d'investissement : contrat Natura 2000

- **A323261** : Investissements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Nature de l'action	Contractuelle/ Non contractuelle					
Communes, Statuts de propriété et parcelles concernées	Sur l'ensemble du site					
Espèces d'intérêt communautaire visés	Toutes les espèces					
Maîtres d'œuvre et partenaires	Maîtrise d'ouvrage : CPEPESC Lorraine, CSL, structure animatrice,					
	Maîtrise d'œuvre : CPEPESC Lorraine, CSL, structure animatrice, prestataire					
	Partenaires : CG 88, CPEPESC Lorraine, CSL, CPIE, OT, PNRBV					
Moyens financiers et estimation des coûts	État (MEDDTL) (323-A du PDRH), collectivités territoriales Animations pédagogiques : 2000 euros/an Panneau et formation : sur devis					
suivi - évaluation	<u>Résultat attendu</u> : • Réalisation des animations ci-contre					
	<u>Indicateur de suivi</u> : • Nombre d'animations réalisées • Nombre d'informations diffusées • Productions et factures des panneaux, bilan annuel des animations					
	<u>Critère d'évaluation</u> : • Meilleures connaissances et prise en compte des chiroptères par le public, les scolaires et les acteurs locaux du site.					
Échéancier	2012	2013	2014	2015	2016	2017

Action **IS2** Information, communication

Description

Il s'agit de réaliser des documents de communication pour informer les acteurs et le grand public des actions réalisées et des projets en cours sur le site.

Priorité 2

Mesures non contractuelles

Les principales mesures qui ont été identifiées sont les suivantes :

- Réaliser des articles dans les bulletins municipaux
- Mettre à jour le site internet

Nature de l'action	Investissement					
Communes, Statuts de propriété et parcelles concernées	Sur l'ensemble du site					
Espèces d'intérêt communautaire visés	Toutes les espèces					
Maîtres d'œuvre et partenaires	Maîtrise d'ouvrage : CPEPESC Lorraine, CSL, structure animatrice,					
	Maîtrise d'œuvre : CPEPESC Lorraine, CSL, structure animatrice, prestataire					
	Partenaires : CG 88, CPEPESC Lorraine, CSL, CPIE, OT, PNRBV					
Moyens financiers et estimation des coûts	État (MEDDTL) (323-A du PDRH), collectivités territoriales 10 000 euros sur 3 ans					
suivi - évaluation	<u>Résultat attendu :</u> • Réalisation des animations ci-contre					
	<u>Indicateur de suivi :</u> • Nombre d'articles parus • Site internet à jour					
	<u>Critère d'évaluation :</u> • Meilleures connaissances et prise en compte des chiroptères par le public, les scolaires et les acteurs locaux du site.					
Échéancier	2012	2013	2014	2015	2016	2017

Action **A1** Animation du DOCOB

Priorité 1

Description

Dans le but d'assurer la mise en place des actions prévues dans le Docob l'animateur doit promouvoir la contractualisation.

Pour cela, il présentera les projets associés aux contrats Natura 2000. Il assurera le montage des dossiers et le suivi de la mise en oeuvre du contrat et suivra la réalisation des travaux. Il s'assurera de la transmission des justificatifs et du versement de la subvention. L'animateur devra promouvoir l'adhésion à la charte Natura 2000 auprès des propriétaires des gîtes à chiroptères. Enfin, il animera les comités de pilotage annuels et dressera le bilan de la contractualisation ainsi que de la mise en oeuvre globale des actions prévues par le Docob.

Il s'agira également d'accompagner les porteurs de projet dans le cadre des évaluations des incidences par un appui technique afin d'alimenter son étude d'évaluation des incidences. De plus, l'animateur assurera une veille territoriale pour s'assurer de la prise en compte des chiroptères dans les démarches locales (projets, plans, schémas, ...) soumis ou non à évaluation des incidences. L'animateur du site devra également gérer une base de données qui permet de suivre et évaluer la mise en oeuvre du DOCOB. Il s'agit à la fois d'un tableau de bord des actions réalisées et d'un support permettant de réaliser des bilans.

Mesures non contractuelles : animation

- Coordination technique et administrative du site
- Mise en oeuvre contrats et charte natura 2000
- Accompagnement des porteurs de projets dans le cadre de l'évaluation des incidences
- Gestion du DOCOB par SUDOCO
- Veille territoriale et juridique

Nature de l'action	Non contractuelle					
Communes, Statuts de propriété et parcelles concernées	Sur l'ensemble du site					
Espèces et/ou milieux d'intérêt communautaire visés	Toutes les espèces d'intérêt communautaire					
	Tous les milieux					
Maîtres d'œuvre et partenaires	Maîtrise d'ouvrage : Propriétaires, collectivités, gestionnaires					
	Maîtrise d'œuvre : structure animatrice					
	Partenaires : DREAL, DDT					
Moyens financiers et estimation des coûts	État (MEDDTL) (323-A du PDRH) et Europe (FEDER, FEADER) coût d'animation PNRBV : 5000 euros/an					
suivi - évaluation	<u>Résultat attendu :</u> • Réalisation de mesures contractuelles et applications de bonnes pratiques de gestion • Bilan annuel d'animation					
	<u>Indicateur de suivi :</u> • Nombre de contrats signés • Nombre de chartes signées					
	<u>Critère d'évaluation :</u> • Amélioration de la gestion des gîtes et donc de l'état de conservation des chiroptères					
Échéancier	2012 14 jours	2013 14 jours	2014 14 jours	2015 14 jours	2016 14 jours	2017 14 jours

Action **A2** Proposition de périmètre

Priorité 2 : Proposition de modification de périmètre

Description

Le périmètre du site « des gîtes à chiroptères de Saint-Dié » est ponctuel. Afin de rendre le périmètre Natura 2000 cohérent avec les objectifs du Docob, il est nécessaire de proposer des axes d'extension du périmètre initial avec notamment la prise en compte des terrains de chasse et nouveaux gîtes identifiés, essentiel à la survie des espèces. Cette proposition sera précédée d'une étude de cohérence en terme de fonctionnalité des espèces.

Mesure non contractuelle

- Étude de la cohérence du périmètre
- Proposition de modification du périmètre

Nature de l'action	Non contractuelle					
Communes, Statuts de propriété et parcelles concernées	Sur l'ensemble du site					
Espèces et milieux visés	Toutes les espèces d'intérêt communautaire					
	Tous les milieux					
Maîtres d'œuvre et partenaires	Maîtrise d'ouvrage : Service de l'état, structure animatrice					
	Maîtrise d'œuvre : structure animatrice					
	Partenaires : Divers					
Moyens financiers et estimation des coûts	État (MEDDTL) (323-A du PDRH) et Europe (FEDER, FEADER)					
Contrôle/ suivie - évaluation	Résultat attendu et points de contrôle : • Périmètre rectifié et étude de cohérence et proposition de modification de périmètre • Compte-rendu de réunion du COPIL sur les discussions de périmètre, Bilan final du DOCOB					
	Indicateur de suivi : • Linéaire de périmètre étudié. • Surface faisant l'objet d'ajustement.					
	Critère d'évaluation : • Réalisation d'actions sur les gîtes de la grotte de Saint-Dié et la mine					
Échéancier	2012	2013	2014	2015	2016	2017

B- Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre des actions retenues

Fiche action	Maître d'œuvre potentiels	Coût prévisionnel (Euros)	Calendrier prévisionnel						Nature de l'action	Financements (dont financeurs possibles)	Domaine d'action	Priorité
			2012	2013	2014	2015	2016	2017				
G1 : Aménagements des gîtes	CPEPESC Lorraine	Sur devis			x	x			Contractuelle	50% FEADER, 50% MEDDTL	Gestion habitats d'espèces	1
S1 : suivis hivernaux et estivaux des populations de chiroptères	CPEPESC Lorraine	≈ 1750 euros/an	x	x	x	x	x	x	Investissement	Etat, Europe, Plan de restauration des chiroptères	Expertises	1
S2 : Etudes visant à améliorer les connaissances des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats	CPEPESC Lorraine, CSL, structure animatrice	10 000 euros/ 3 ans	x	x	x	x	x	x	Investissement	Etat, Europe, Plan de restauration des chiroptères	Expertises	2
IS1 : Sensibilisation et pédagogie	CPEPESC Lorraine, CSL, OT, CPIE, Régie des Hautes-Mynes, PNRBV	6000 euros/ 3 ans	x	x	x	x	x	x	Investissement-Contractuelle	Etat, collectivités territoriales	Sensibilisation et pédagogie	1
IS2 : Information et Communication	CPEPESC Lorraine, CSL, OT, CPIE, Régie des Hautes-Mynes, PNRBV	10 000 euros/3 ans	x	x	x	x	x	x	Investissement	Etat, collectivités territoriales	Communication	1
A1 : animation du document d'objectifs	à désigner, PNRBV	à estimer sur la base du nombre de jours / an =>	14j	14j	14j	14j	14j	14j	Animation	Etat	Animation	1
A2 : Ajustement du périmètre	COPIL du site natura 2000	x				x			Animation-Concertation	x	Animation	2

Chapitre 6 : l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs

A L'évaluation : quels objectifs ?

Il s'agira d'interpréter les résultats des suivis menés afin de porter un jugement sur les objectifs et les actions du document d'objectifs. Ce jugement portera en particulier sur :

- La pertinence des objectifs et des actions : identifier si, d'une part, les objectifs sont adaptés aux enjeux et d'autre part, si les actions ont bel et bien l'effet attendu ;
- Leur cohérence, au regard en particulier des autres politiques menées sur le territoire ;
- Leur efficacité : les actions ont-elles l'ampleur d'effet attendu ? ;
- Leur efficience : s'interroger sur les coûts engagés au regard des effets induits.

L'évaluation portera sur deux objets principaux :

- l'état de conservation des habitats et des espèces
- la mise en œuvre du document d'objectifs.

L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES :

Elle se basera sur les indications présentées dans le diagnostic, complétées par les données issues des suivis proposés dans la fiche action S1 page 46.

B- L'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs

L'évaluation se fera à deux niveaux :

- une évaluation annuelle par le biais d'un bilan d'activités ;
- une évaluation globale lors de la révision du DOCOB, qui reprendra ces bilans annuels : cette évaluation devra permettre d'argumenter les prochaines orientations ou actions de gestion sur le site.